



Programme des Nations  
Unies pour le Développement



Institut de Sondage et de Traitement  
de L'information Statistique



Instance Vérité & Dignité



Haut Commissariat des Nations  
unies aux droits de l'Homme

# LA PERCEPTION DES TUNISIENS À L'ÉGARD DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

## RAPPORT FINAL

Juin 2015

# 1. Contexte

Depuis l'avènement de la révolution du **14 Janvier 2011**, la Tunisie a ouvert la voie à une transition vers un système de gouvernance démocratique fondé sur la légitimité populaire et la primauté du droit. La nouvelle constitution tunisienne a permis à la Tunisie de se doter d'institutions légitimes capables, d'une part, de mettre en place des mécanismes de justice de transition destinés à affronter, d'une manière large et globale, le legs des violations massives des droits de l'Homme et mettre fin à l'impunité, et d'autre part de conduire un processus de justice transitionnelle dans le but de favoriser la réconciliation nationale.

Pour accompagner la Tunisie dans son processus des transformations et de l'élaboration des nouvelles réformes, **le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) déploie des efforts soutenus** pour aider les principaux acteurs tunisiens : le gouvernement, l'Instance Vérité & Dignité, la société civile et autres intervenants à rompre avec les abus du passé et à construire un avenir de justice et de démocratie, fondé sur le rétablissement des droits des populations et la prévention d'un retour de l'autoritarisme.

Pour ce faire, le **PNUD** a lancé un plan stratégique pour soutenir la Tunisie dans la gestion de cette transition vers la démocratie et appuyer la mise en place d'un nouveau système de gouvernance fondé sur l'État de droit.

Cette stratégie prévoit, entre autres priorités, un soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle, en vue de traiter les conséquences des violations massives des droits de l'Homme commises durant la période précédente. Cette phase a pour objectif de consolider les résultats atteints déjà atteints, notamment à travers l'appui à la mise en place et au travail des mécanismes prévus par la loi organique 53-2013 relative à l'organisation de la justice transitionnelle.

Dans ce contexte, le PNUD a confié à **l'Institut de Sondage et de Traitement de l'Information Statistique (ISTIS)** la réalisation d'une étude quantitative nationale sur la perception relative à l'égard du processus de la Justice Transitionnelle en Tunisie.

L'objectif principal assigné à cette étude quantitative est de recueillir différentes informations directement auprès de la population tunisienne pour apporter des réponses aux connaissances, les perceptions et les attentes de cette population à l'égard :

- du processus de JT
- de l'Instance Vérité et Dignité
- des procédures judiciaires dans le contexte de la JT
- des réparations octroyées dans le contexte de la JT
- des réformes institutionnelles mises en œuvre dans le cadre du processus de JT.

L'enquête a été réalisée en situation de face à face, par la visite du ménage interviewé à domicile afin d'optimiser les conditions de passation du questionnaire, et par administration d'un questionnaire structuré en cinq parties au cours de la période du **25/03-03/04 2015**.

Le recueil et l'analyse des informations issues de cette enquête de terrain permettront de prendre des décisions visant à :

- Renforcer ou à réorienter les stratégies d'intervention lors du démarrage des activités de l'IVD
- Donner un appui aux organisations de la société civile pour le suivi du processus de justice transitionnelle et un accompagnement des victimes auprès des différents mécanismes de justice transitionnelle
- Accompagner les institutions judiciaires intervenant dans le cadre du processus de justice transitionnelle

- La taille de l'échantillon est de **1 275** ménages, répartis sur presque tout le territoire tunisien (22 gouvernorats) et choisis selon l'échantillonnage aléatoire à deux degrés.
- Sa représentativité a été assurée selon les critères socio démographiques en termes de :
  - Régions géographique avec un découpage en 6 strates
  - Gouvernorat    - Délégation    - Milieu
  - Niveau d'instruction                                    - Genre     - Tranche d'âge
  - Catégorie socio professionnel
- Pour des raisons de représentativité selon les tranches d'âge, le genre, le niveau d'instruction et le milieu ainsi que les variables utilisées pour arrêter l'échantillon, **un redressement** a été pratiqué sur les données collectées. Cette stratification a posteriori a pour objectif **d'améliorer la représentativité de l'échantillon interrogé** sur un certain nombre de critères de qualification. On a donc appliqué des pondérations aux individus pour **augmenter le poids de ceux appartenant à des groupes sous-représentés** dans l'échantillon interrogé par rapport à la population-mère, **et à réduire parallèlement le poids de ceux qui sont surreprésentés.**

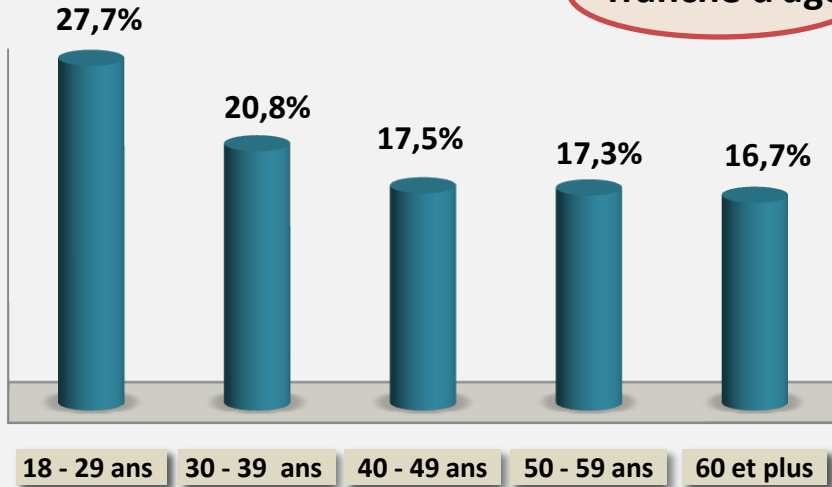
# 2. Échantillon

L'échantillon est constitué sur les bases suivantes :

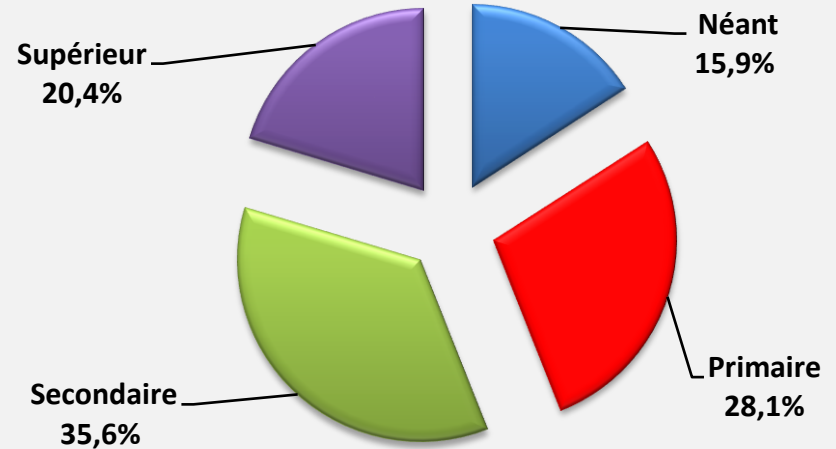
Gouvernorat	Nbre de ménage	Milieu		Population totale			Population enquêtée		
				Total d'individus dont âge >18	Répartition des individus par milieu		Total d'individus enquêtés	Age des individus > 18 ans enquêtés	
					Urbain	Rural		Urbain	Rural
Tunis	60	60		167	167		158	158	
Ariana	30	30		87	87		84	84	
Ben Arous	30	30		86	86		69	69	
Manouba	15	15		29	29		26	26	
Nabeul	60	30	30	164	83	81	160	83	77
Zaghouan	15	15		43	43		37	37	
Bizerte	15	15		39	39		28	28	
Béja	45	15	30	169	53	116	151	52	99
Kef	30	15	15	120	62	58	99	50	49
Sousse	30	30		80	80		79	79	
Monastir	30	30		93	93		90	90	
Mahdia	30		30	108		108	70		70
Sfax	30	30		83	83		70	70	
Kairouan	30	15	15	123	59	64	100	49	51
Kasserine	225	105	120	721	330	391	606	285	321
Sidi-Bouزيد	225	60	165	767	199	568	587	153	434
Gabés	45	30	15	138	83	55	121	78	43
Médenine	60	45	15	190	129	61	171	124	47
Tataouine	15	15		41	41		40	40	
Gafsa	225	165	60	766	562	204	711	522	189
Tozeur	15	15		50	50	0	44	44	
Kebili	15		15	55		55	46	0	46
<b>Total</b>	<b>1 275</b>	<b>765</b>	<b>510</b>	<b>4 119</b>	<b>2 358</b>	<b>1 761</b>	<b>3 547</b>	<b>2 121</b>	<b>1 426</b>

# 3. Caractéristiques de la Population

Tranche d'âge



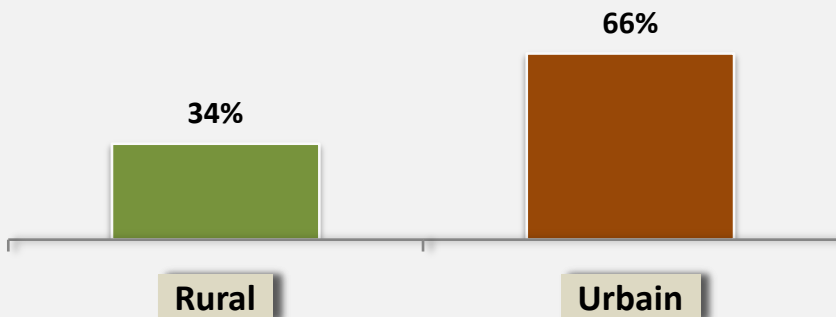
Niveau d'instruction



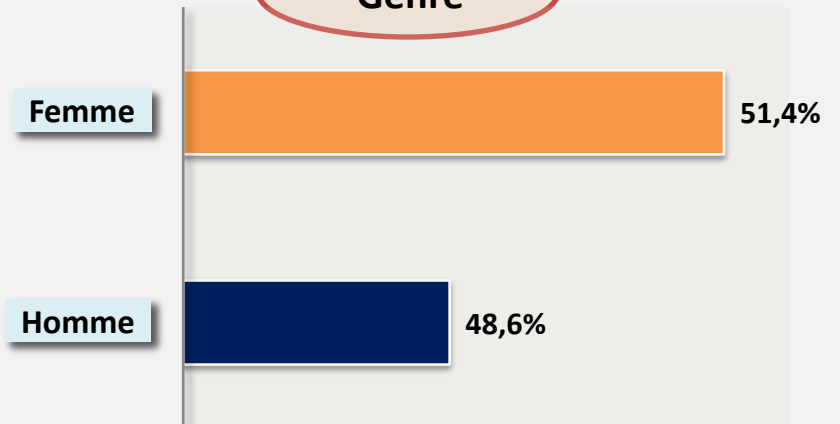
Population totale ( $\geq 18$  ans) : N = 7 890 230

Échantillon : n = 3 547 individus

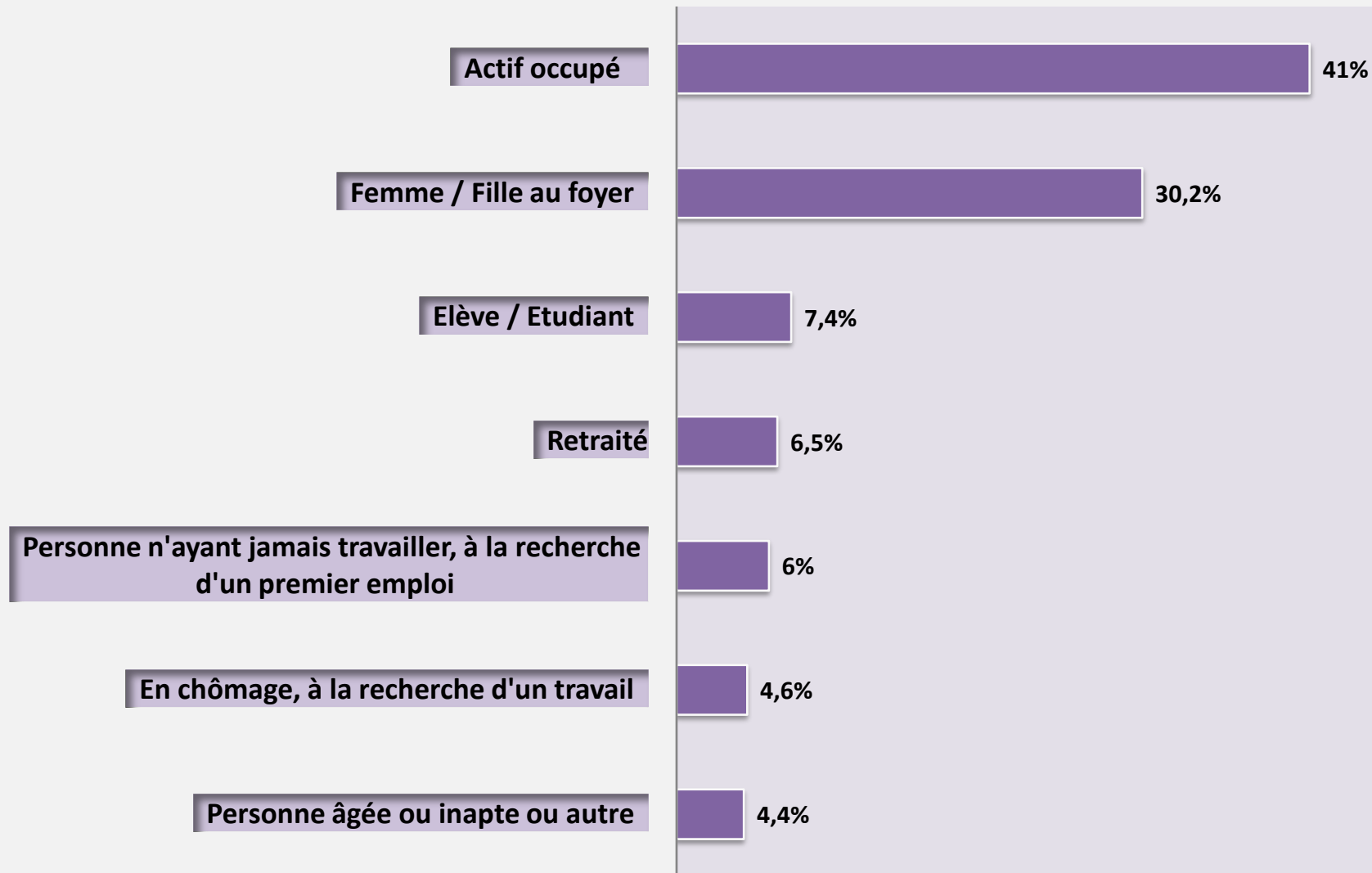
Milieu



Genre



## Catégorie Socioprofessionnelle



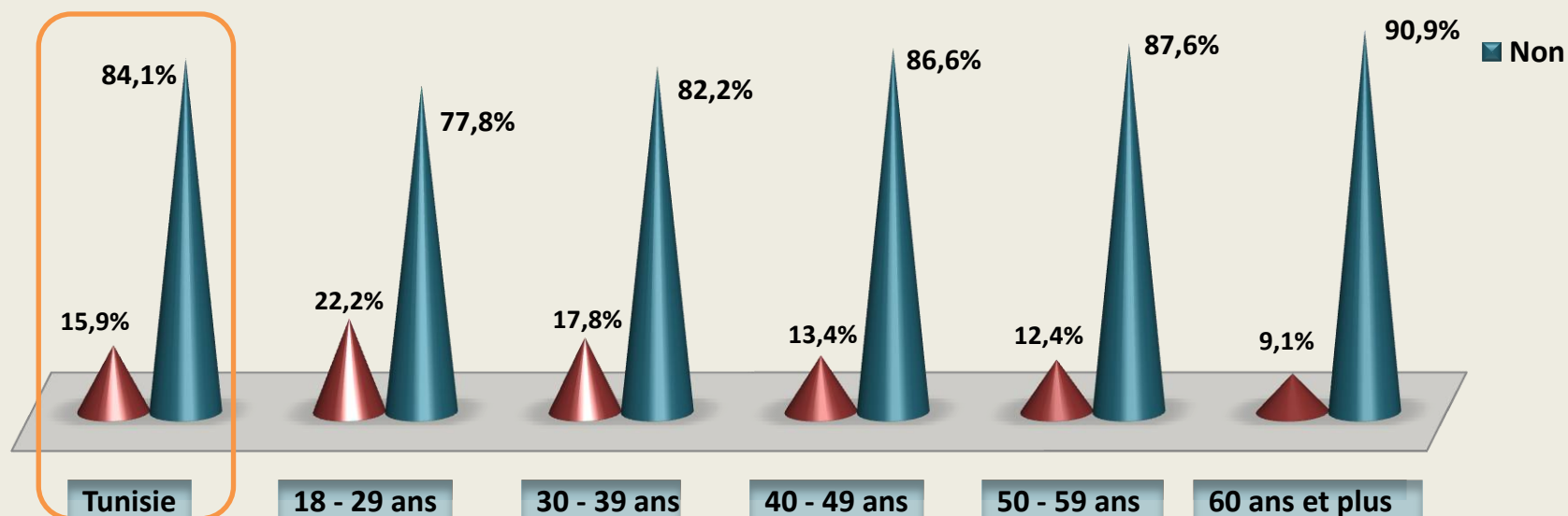
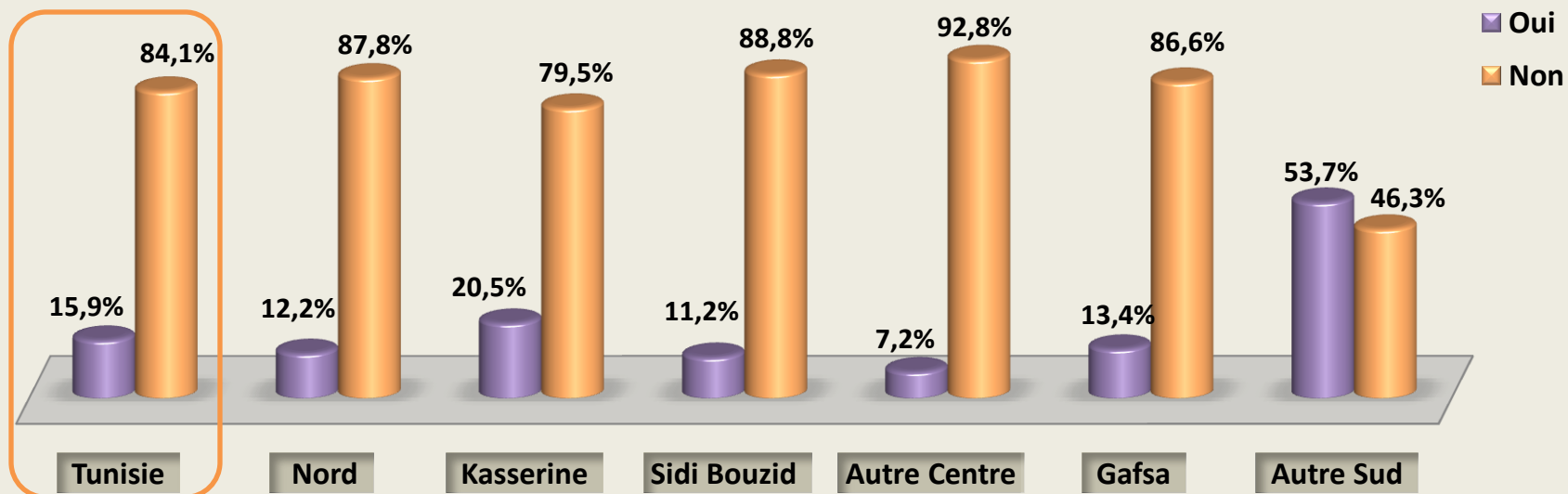


# 4. Résultats de l'Enquête

## I.a. Connaissance sur la Justice Transitionnelle

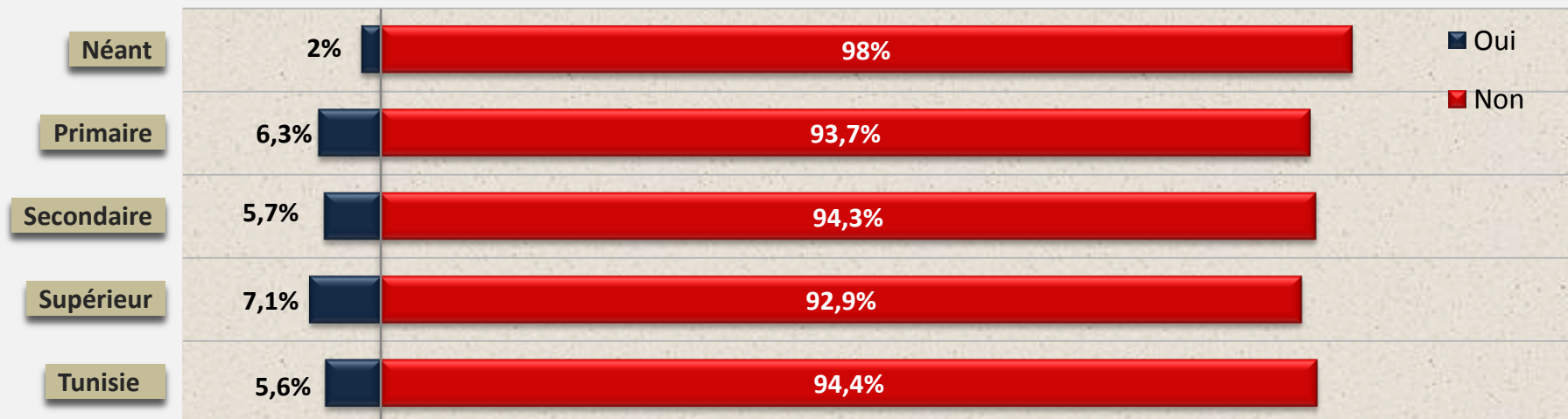
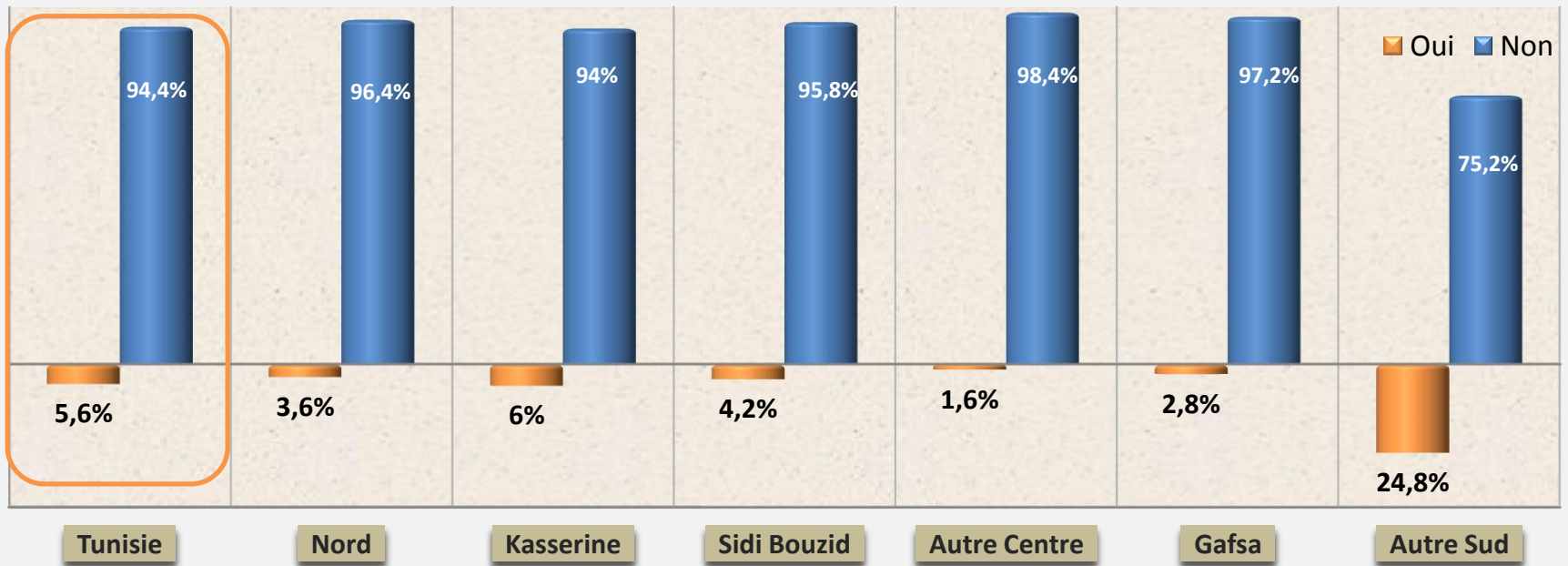
## Question C6

Avez-vous été actif contre l'ancien régime et participé au processus de la révolte ?



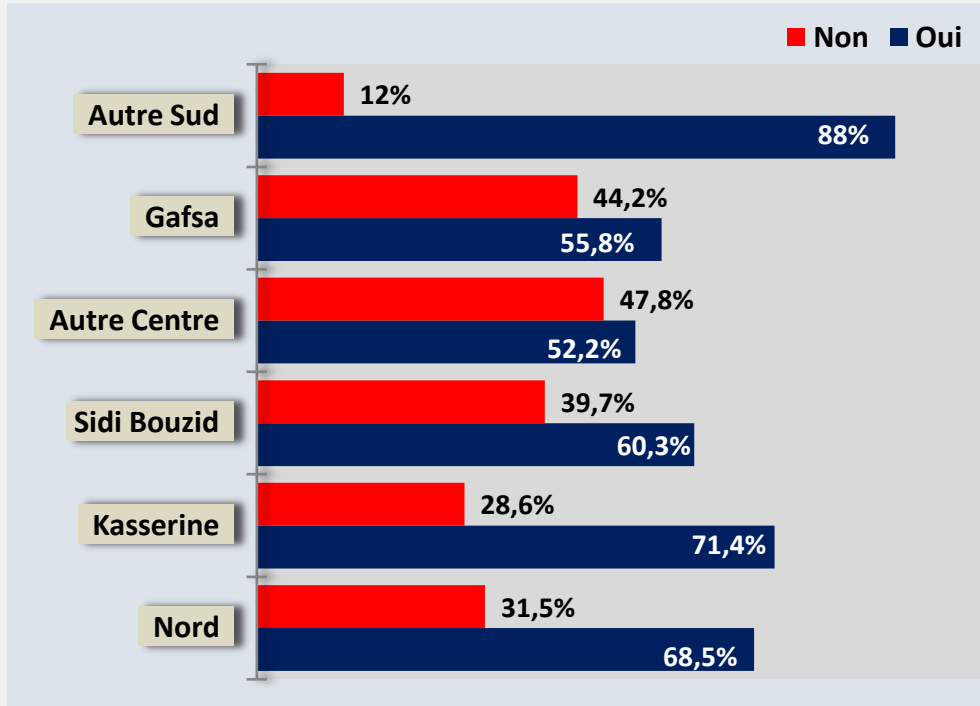
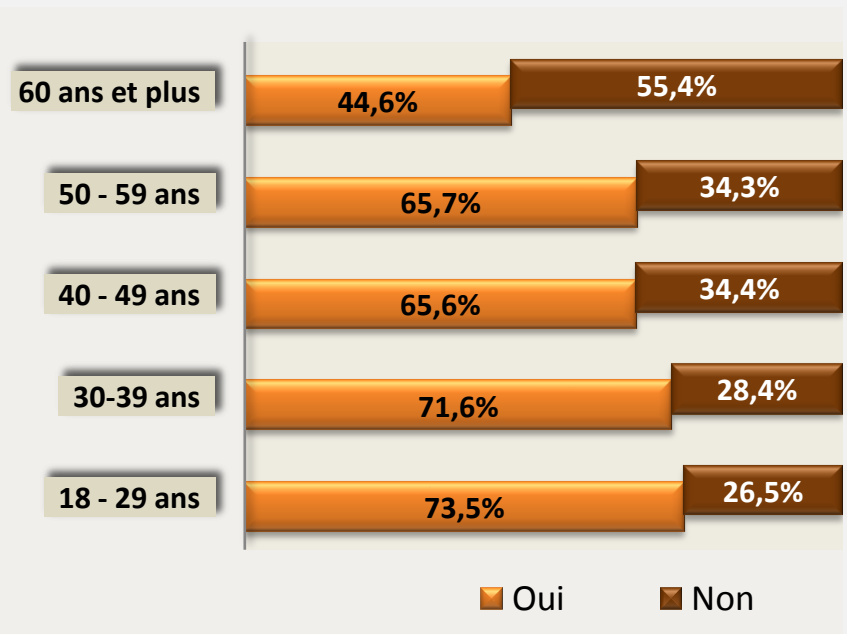
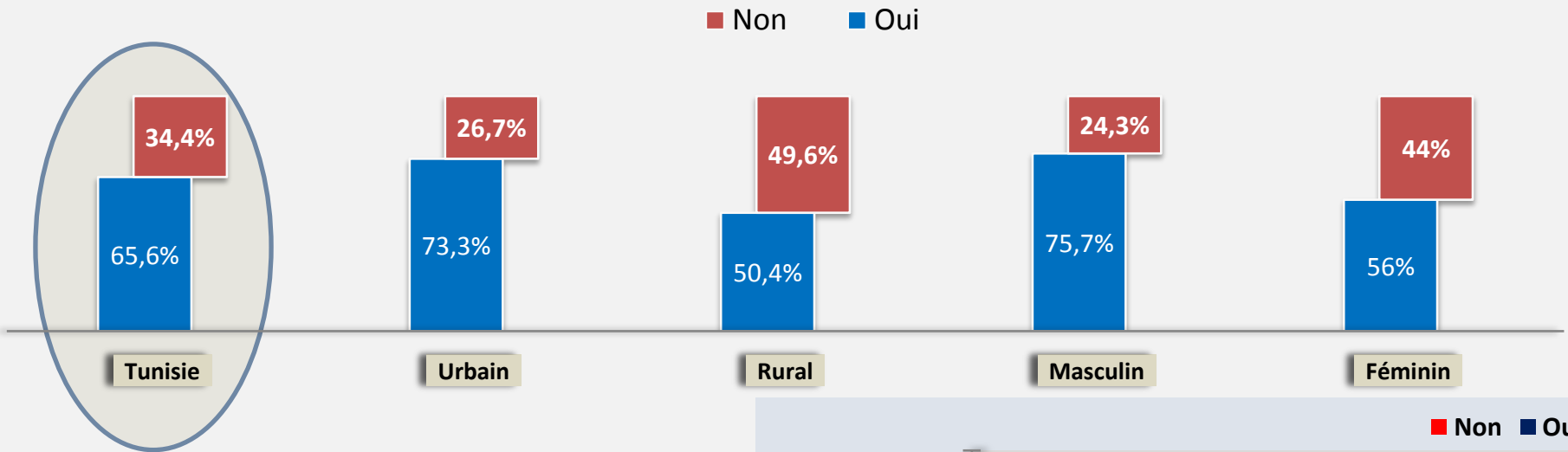
## Question C7

Avez-vous été victime ?



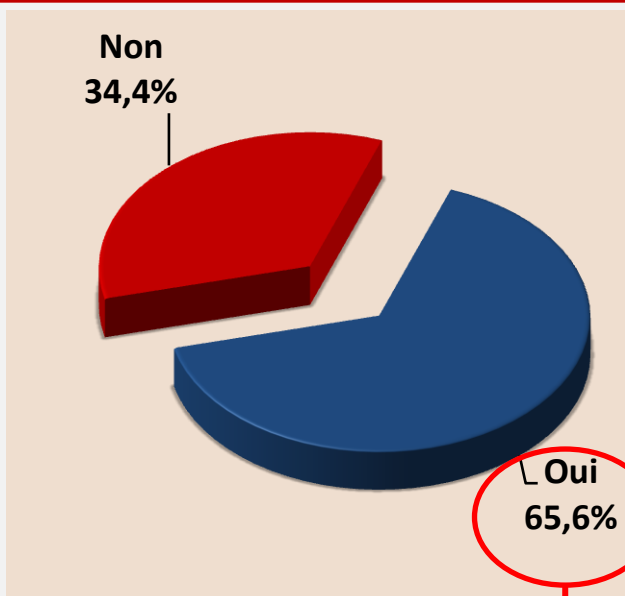
# Question D1.a

## Avez-vous entendu parlé de la JT ?



## Question D1.a

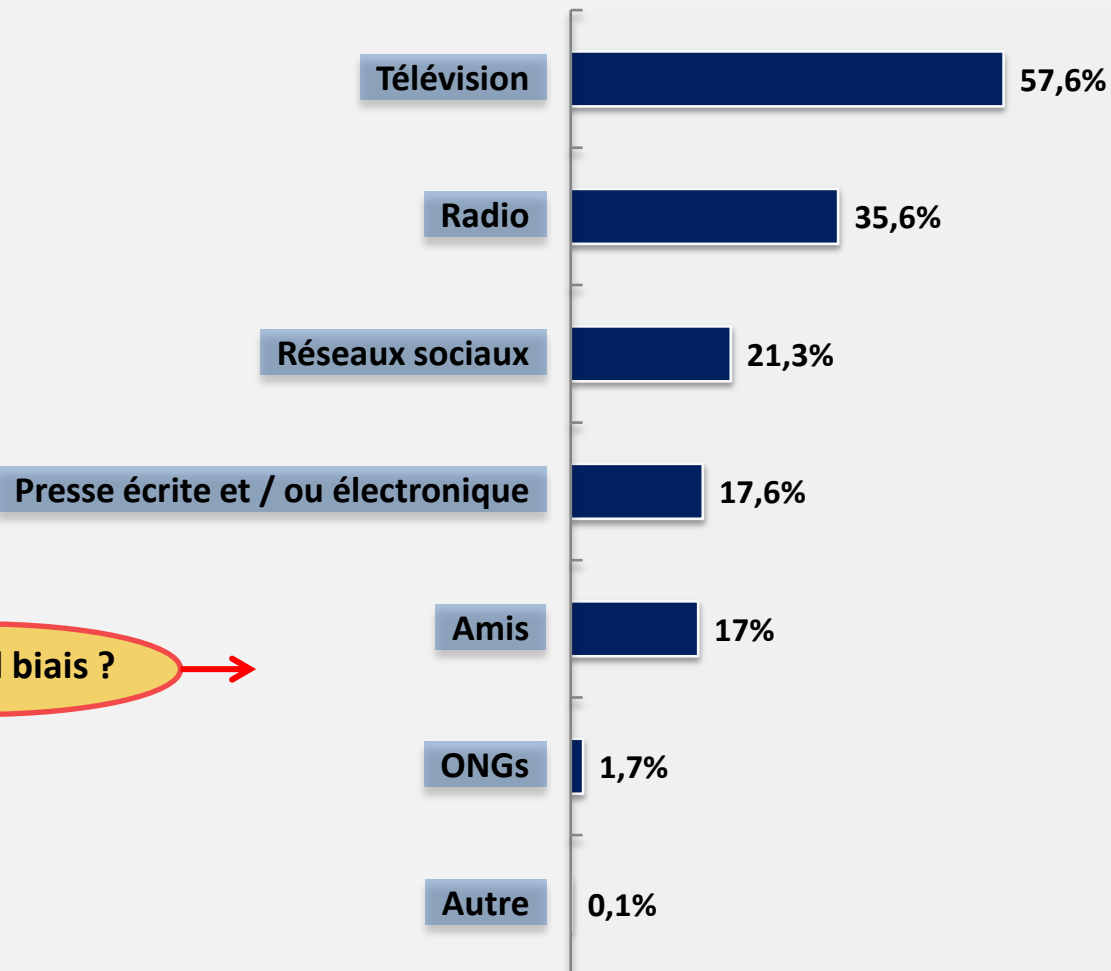
Avez-vous entendu parlé de la JT ?



## Question D1.b

Si Oui, par quel biais ?

Le biais par lequel les 65,6% des citoyens tunisiens âgés de 18 ans et plus ont entendu parlé de la JT



## Question D2

### Comment comprenez-vous le concept de la Justice Transitionnelle ?

*Cette question n'a concerné que les individus qui ont entendu parlé de la JT, soit 65,6% de la population cible*

#### Processus et Mécanismes qui permettent :

La recherche de la vérité sur les atteintes aux DH commises par le passé

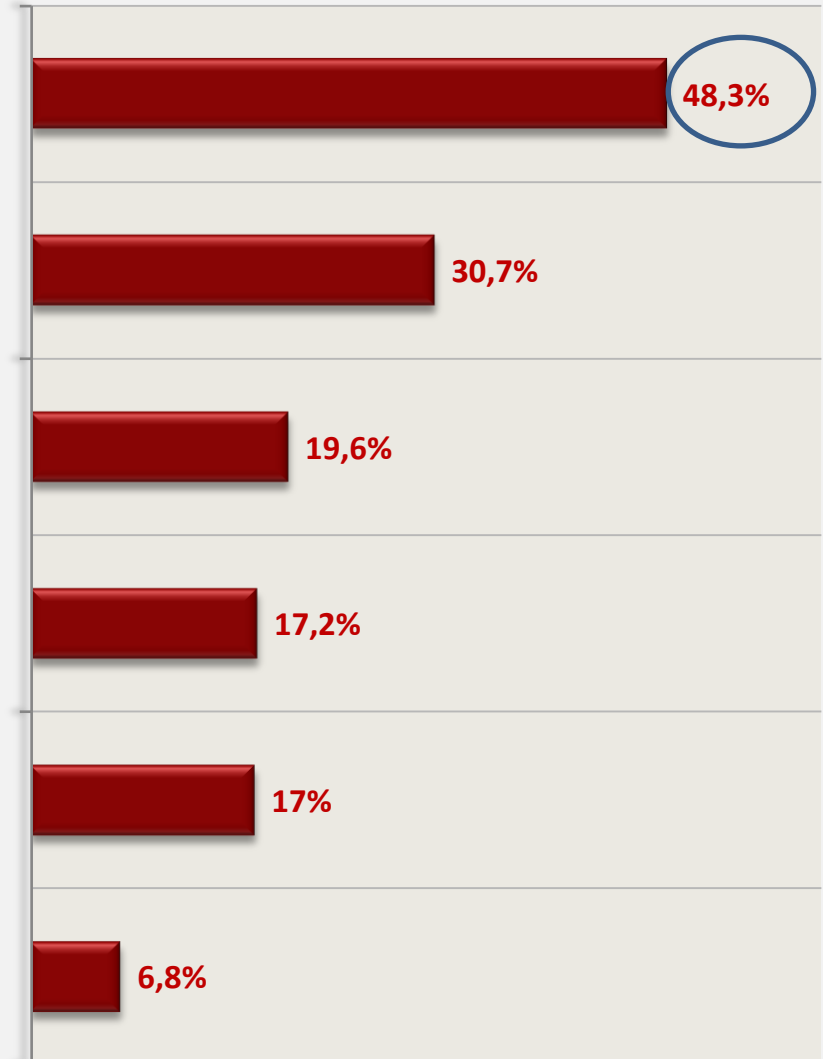
De poursuivre et punir les responsables des atteintes aux DH commises par le passé

De réparer les victimes qui ont subis des atteintes aux DH commises par le passé

De contribuer à réconcilier les tunisiens et à reconstruire la confiance entre les populations et les instances étatiques

Éviter la répétition des atteintes aux DH commises par le passé

Aux auteurs présumés d'obtenir le pardon et l'amnistie pour les crimes commis

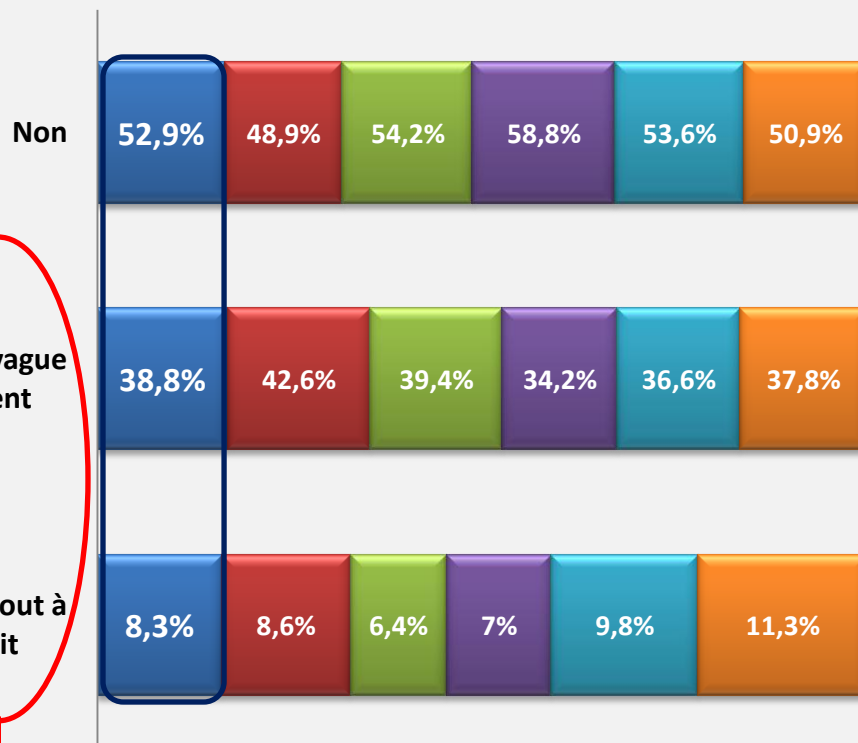


### Question D3.a

Avez-vous une idée sur la loi organique relative à l'instauration de la JT et à son organisation ?

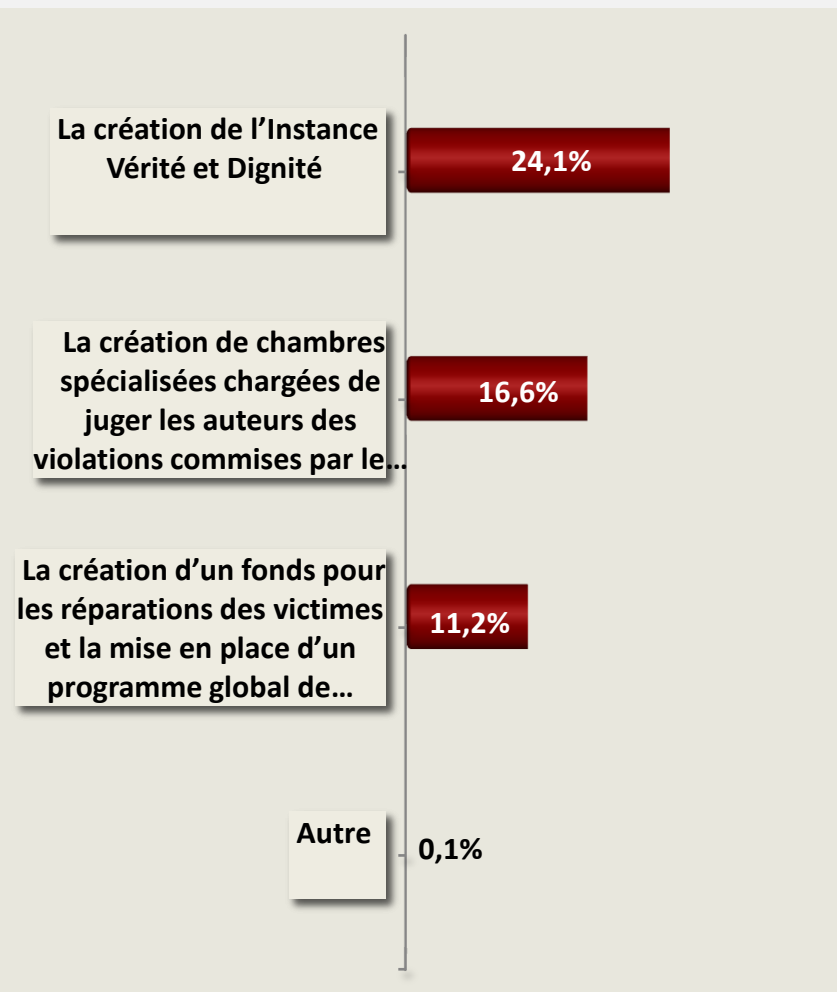
*La question D3.a ne concerne que les individus qui ont entendu parlé de la JT, soit 65,6% de la population cible*

■ Total      ■ 18 - 29 ans      ■ 30 - 39 ans  
■ 40 - 49 ans      ■ 50 - 59 ans      ■ 60 ans et plus



### Question D3.b

Si Oui, que prévoit, selon vous, la loi organique relative à l'instauration de la JT ?



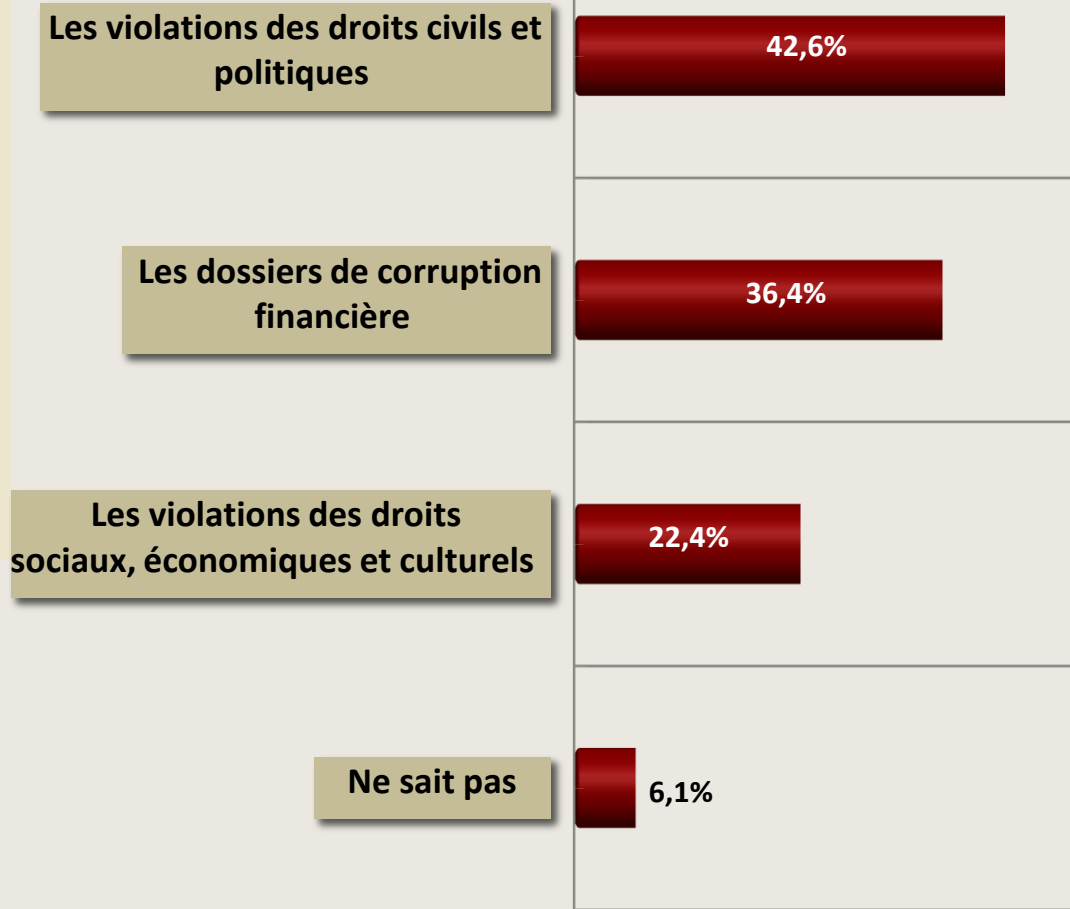
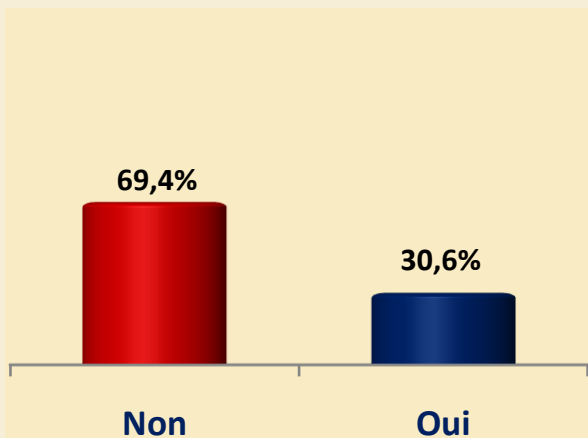
## Question D4

Savez-vous quelle période est couverte par le processus de la JT ?

## Question D5

Savez-vous quelles sont les violations concernées par le processus de la JT ?

*Ces questions n'ont concerné que les individus qui ont entendu parlé de la JT, soit 65,6% de la population cible*



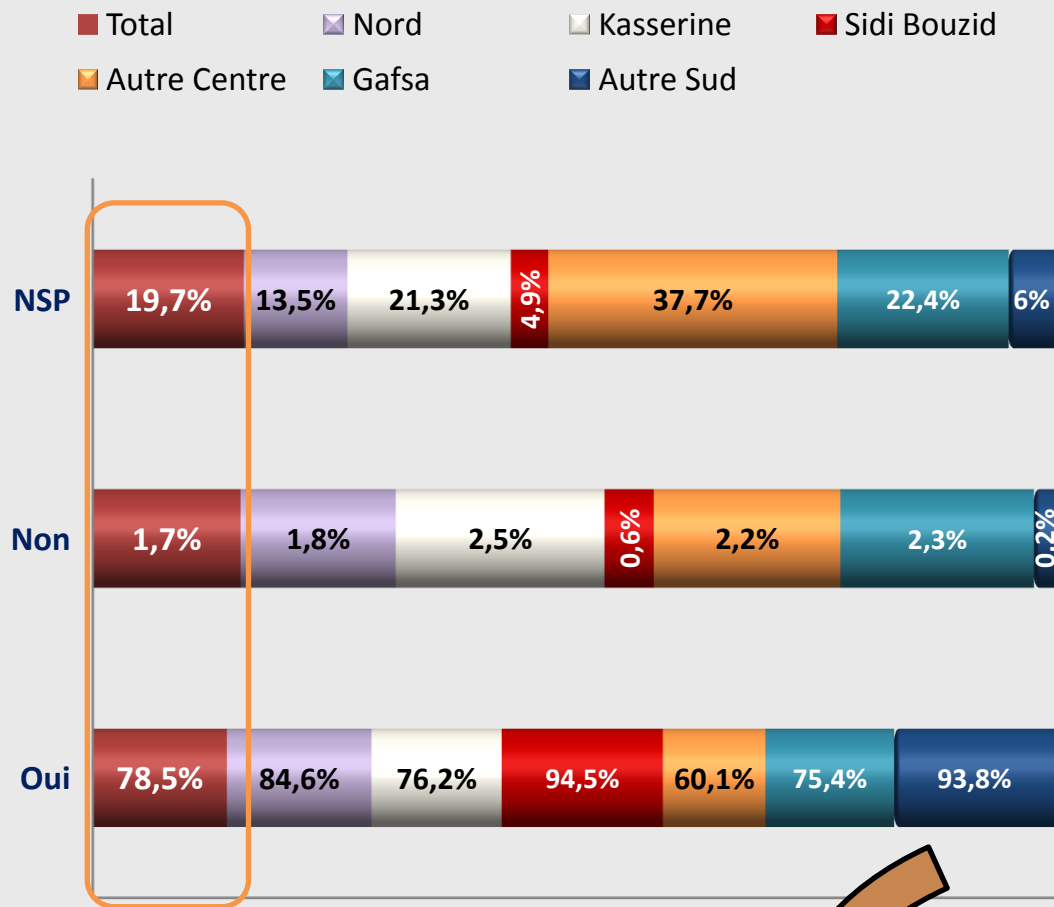


# Résultats de l'Enquête

## I.b. Perception du processus de la JT

## Question E1.a

A votre avis, la JT est-elle une nécessité pour la Tunisie ?



Si Oui

## Question E1.b

Si Oui, pour quelle raison ?

Une exigence des DH pour garantir la transition vers l'État de droit

50,5%

Indispensable pour solder le passé et parvenir à la réconciliation nationale

39,1%

Une nécessité pour éviter la réédition des atteintes contre les droits de l'homme

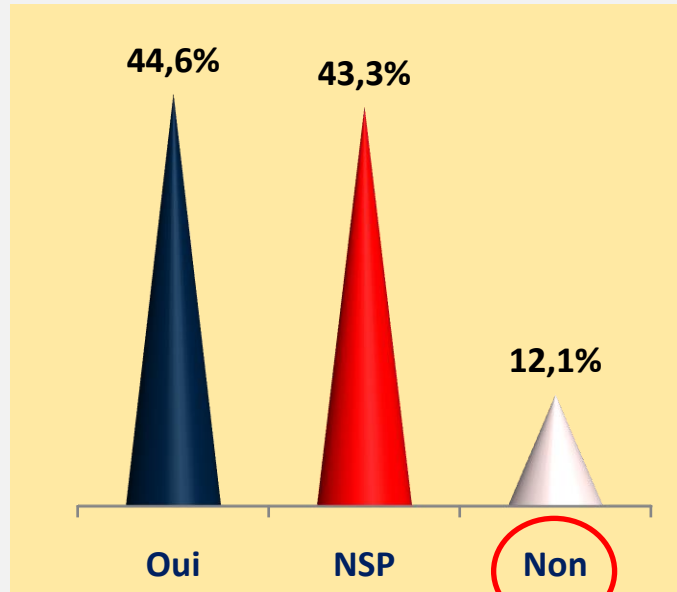
38,1%

Pour en finir avec les préjugés, l'émotion et la sensibilité vis-à-vis du passé

9,7%

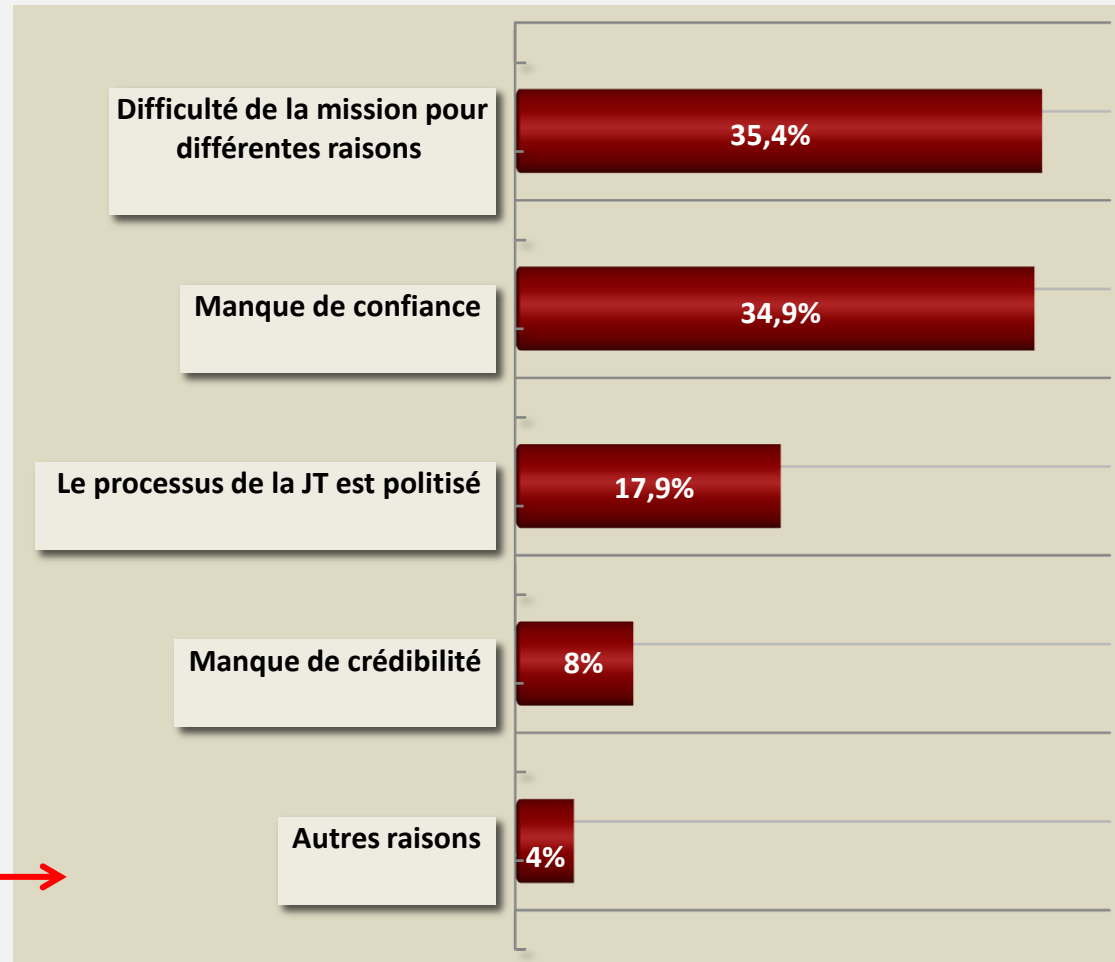
## Question E2a

Pensez-vous que le processus de JT pourra atteindre ses objectifs ?



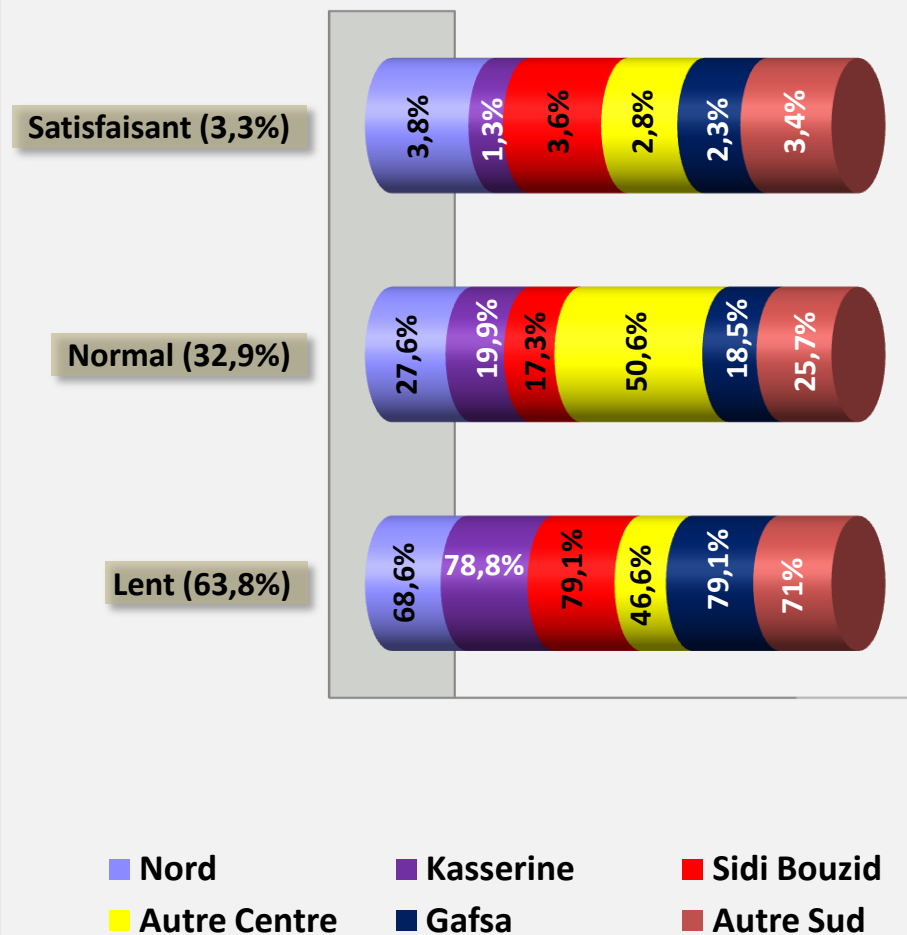
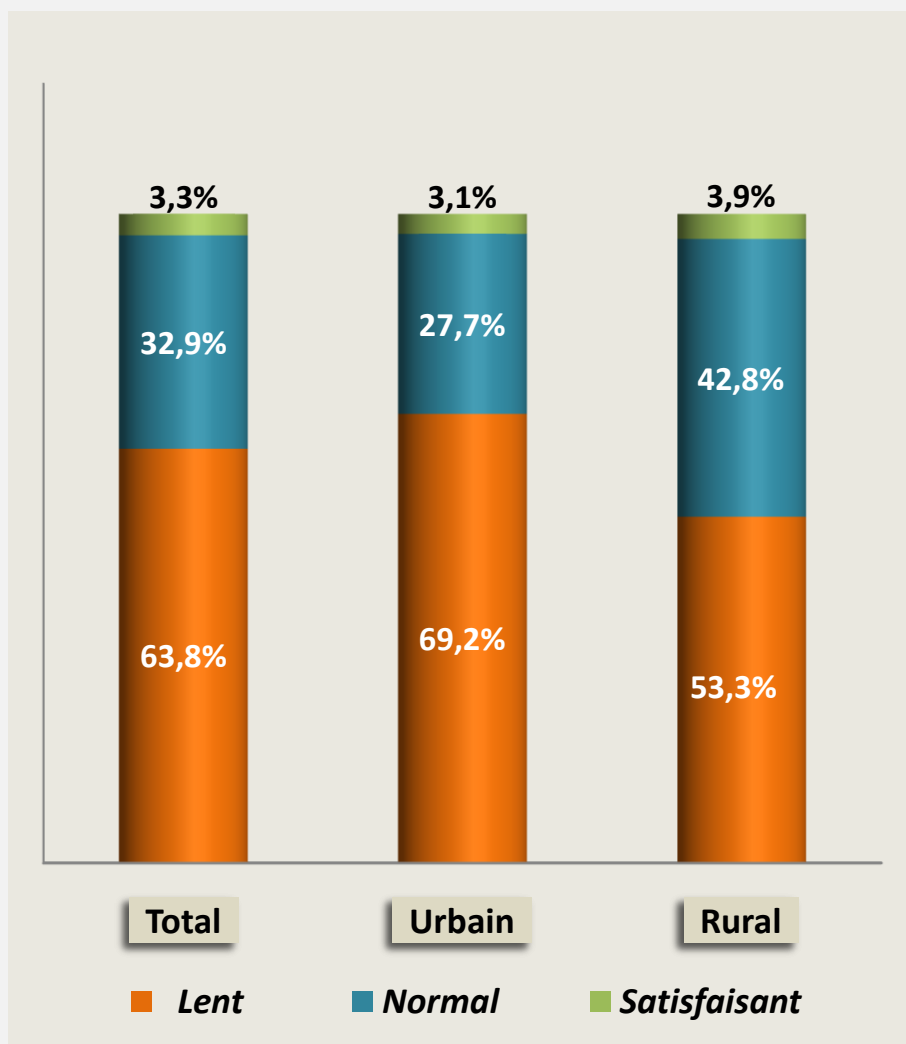
## Question E2b

Si Non, pourquoi ?



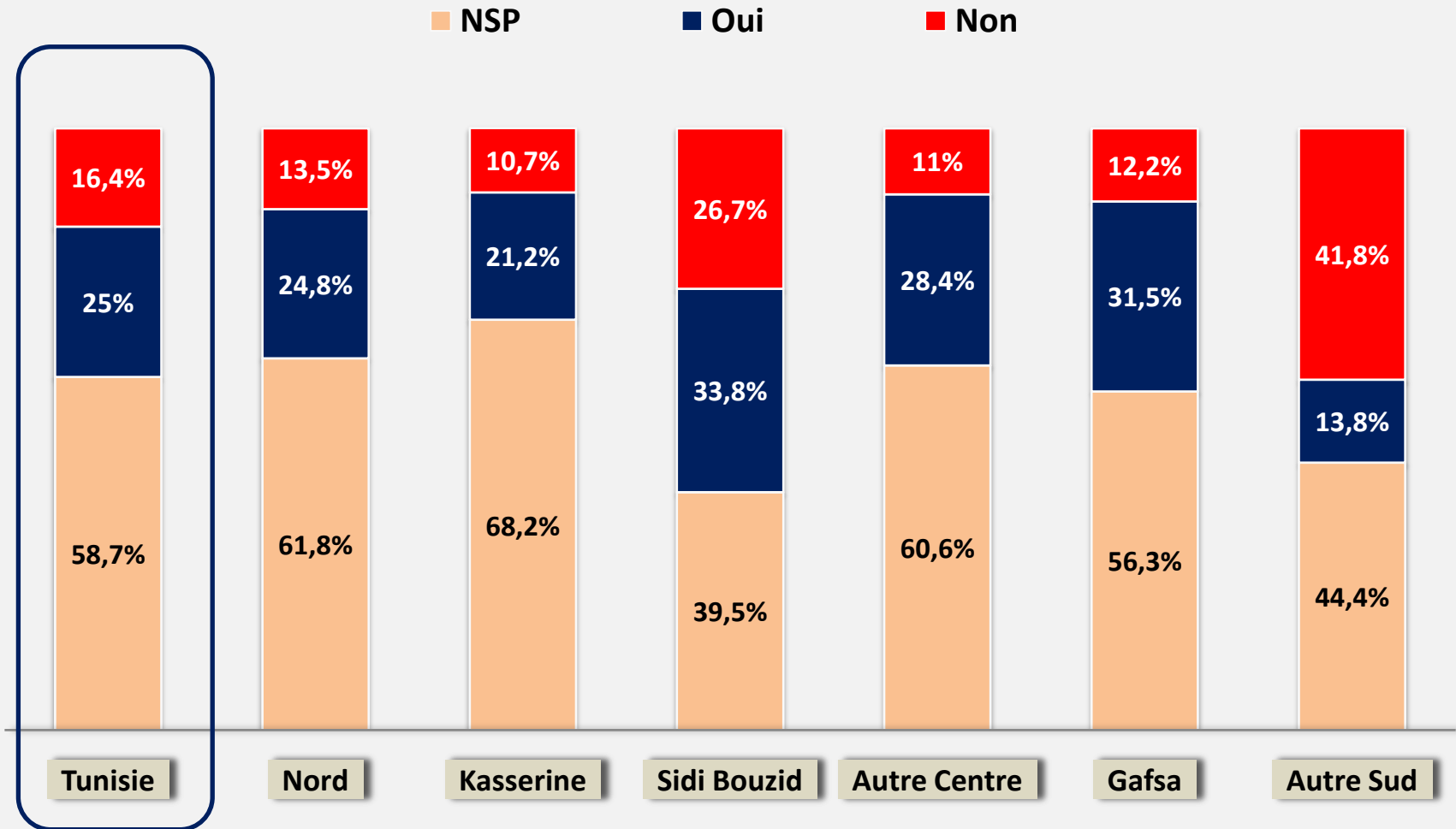
## Question E3

Globalement, comment jugez-vous le rythme d'avancement du processus de la JT ?



## Question E4

A votre avis, le processus de la Justice Transitionnelle est-il politisé ?

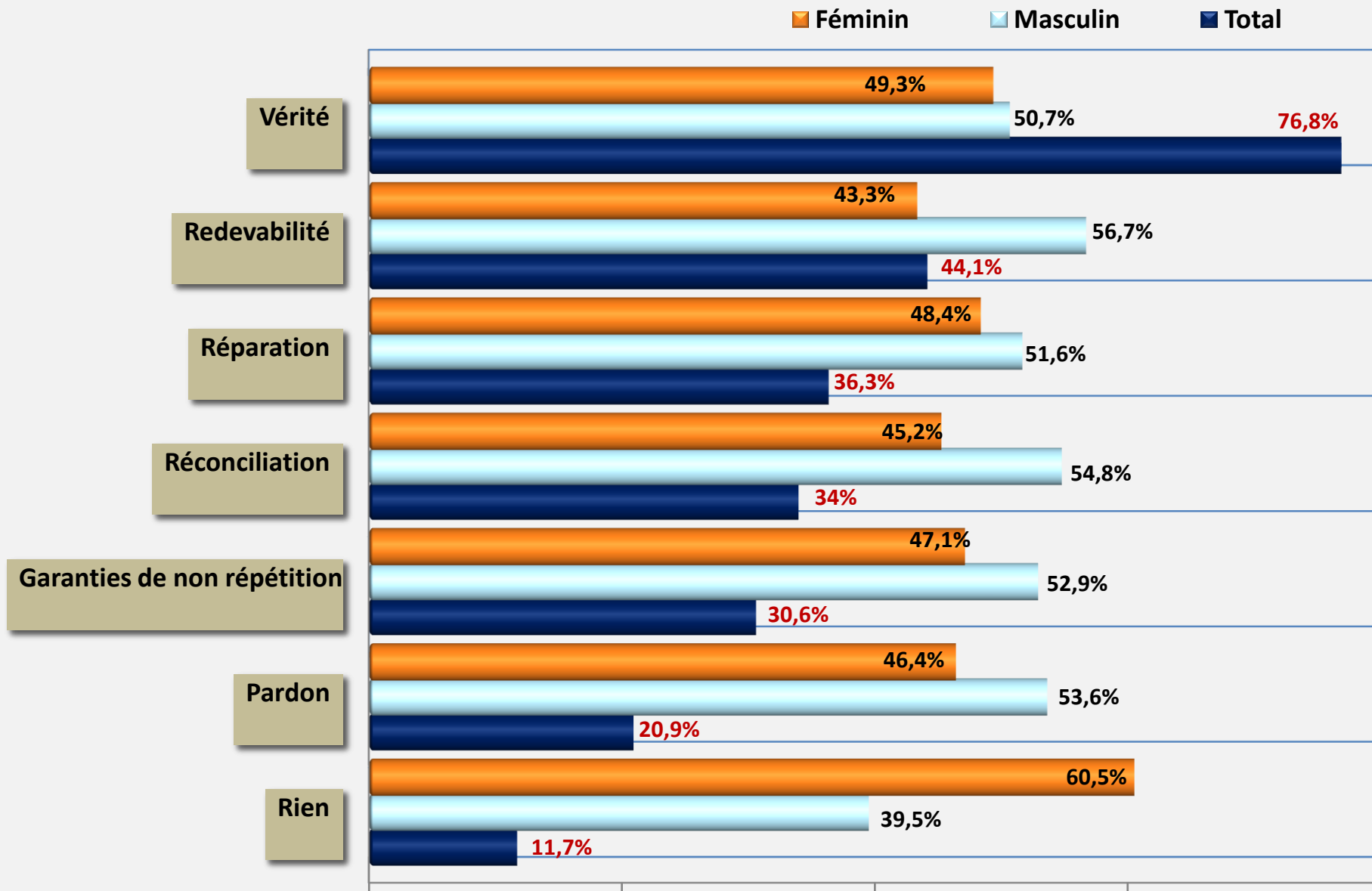


# Résultats de l'Enquête

I.c. Attentes à l'égard du processus de la JT

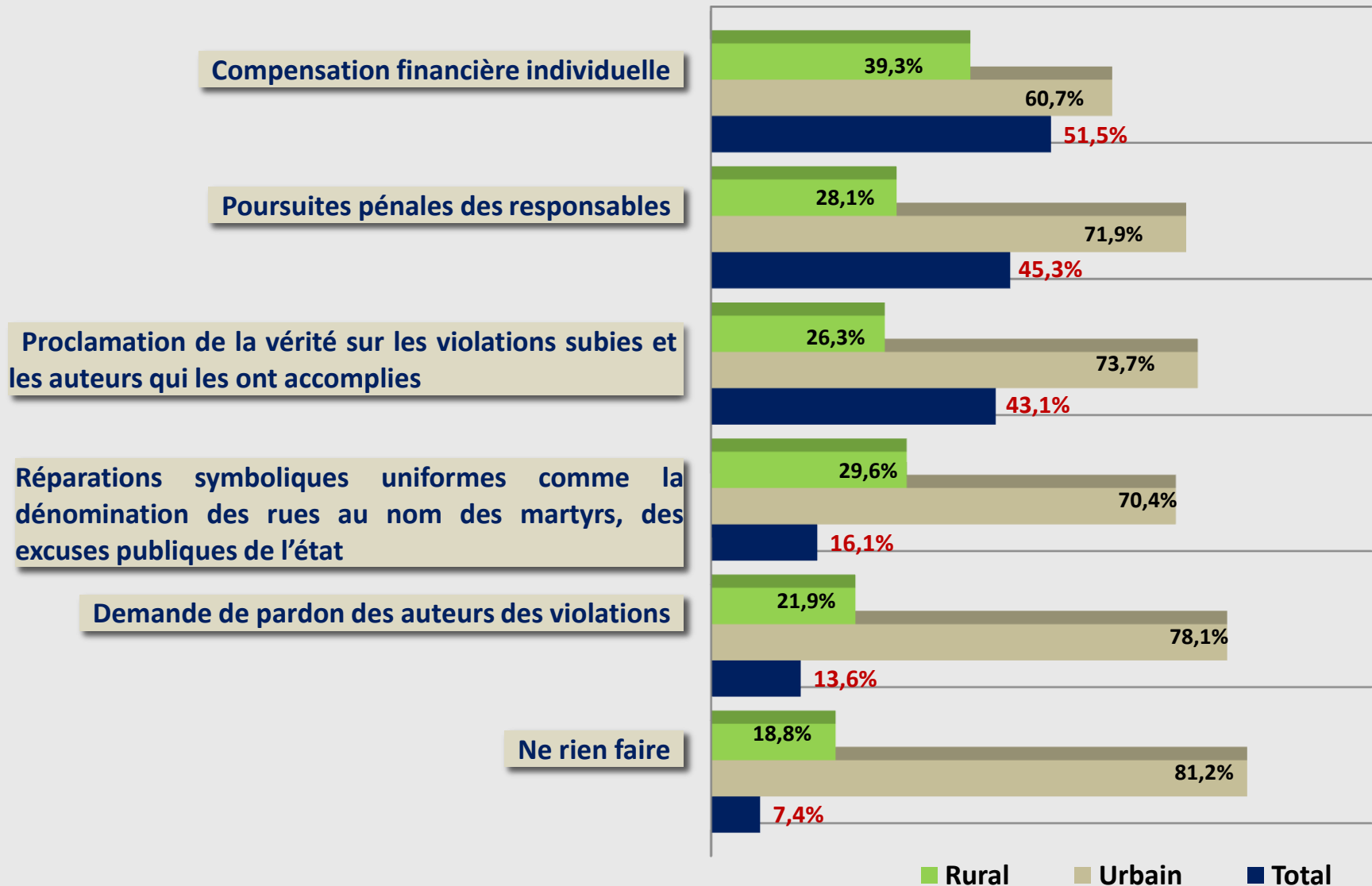
## Question F1

Qu'attendez-vous de la Justice Transitionnelle ?



## Question F2

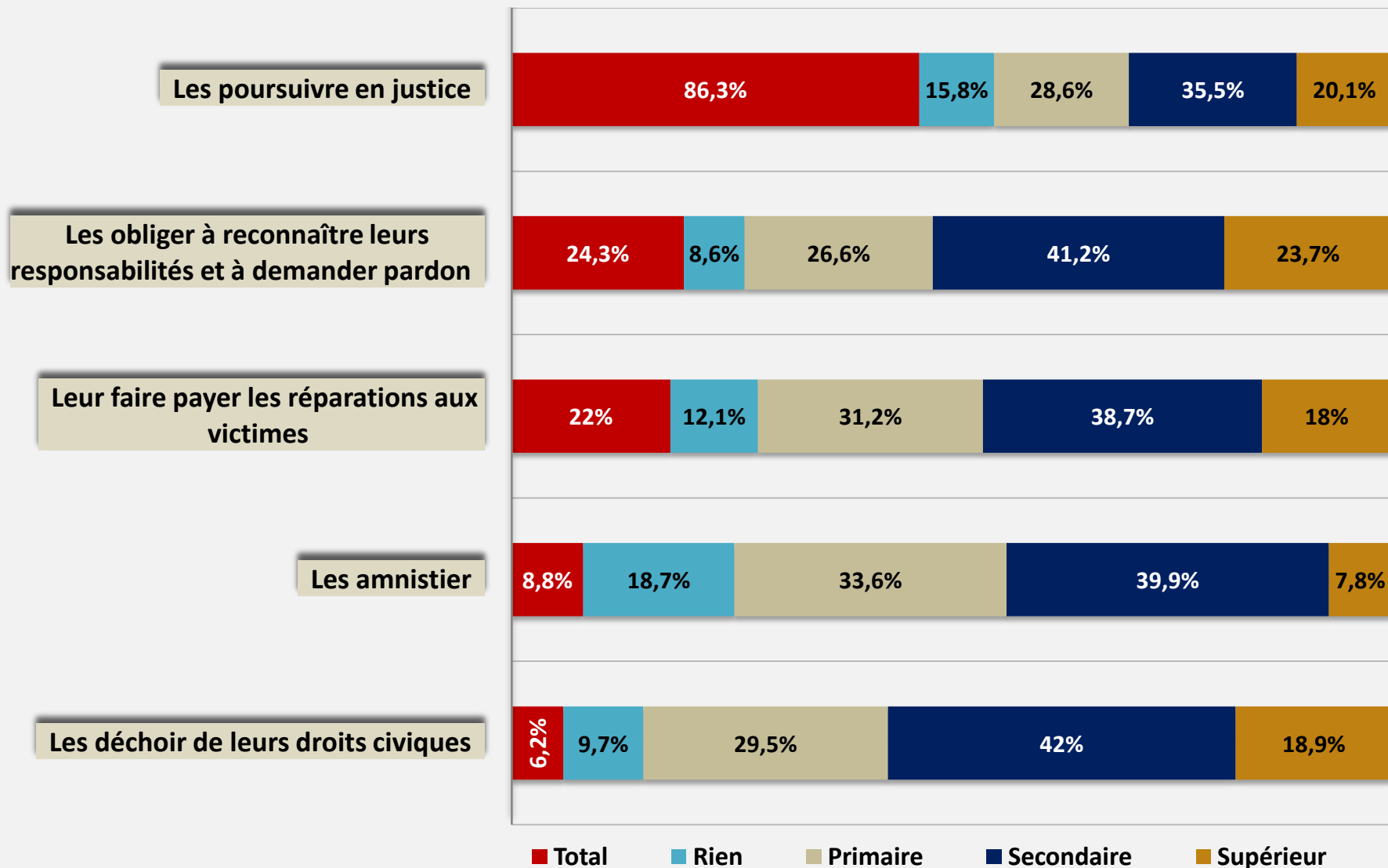
Que peut-on faire pour que les victimes de la torture et de la dictature des régimes précédents soient réparées ?





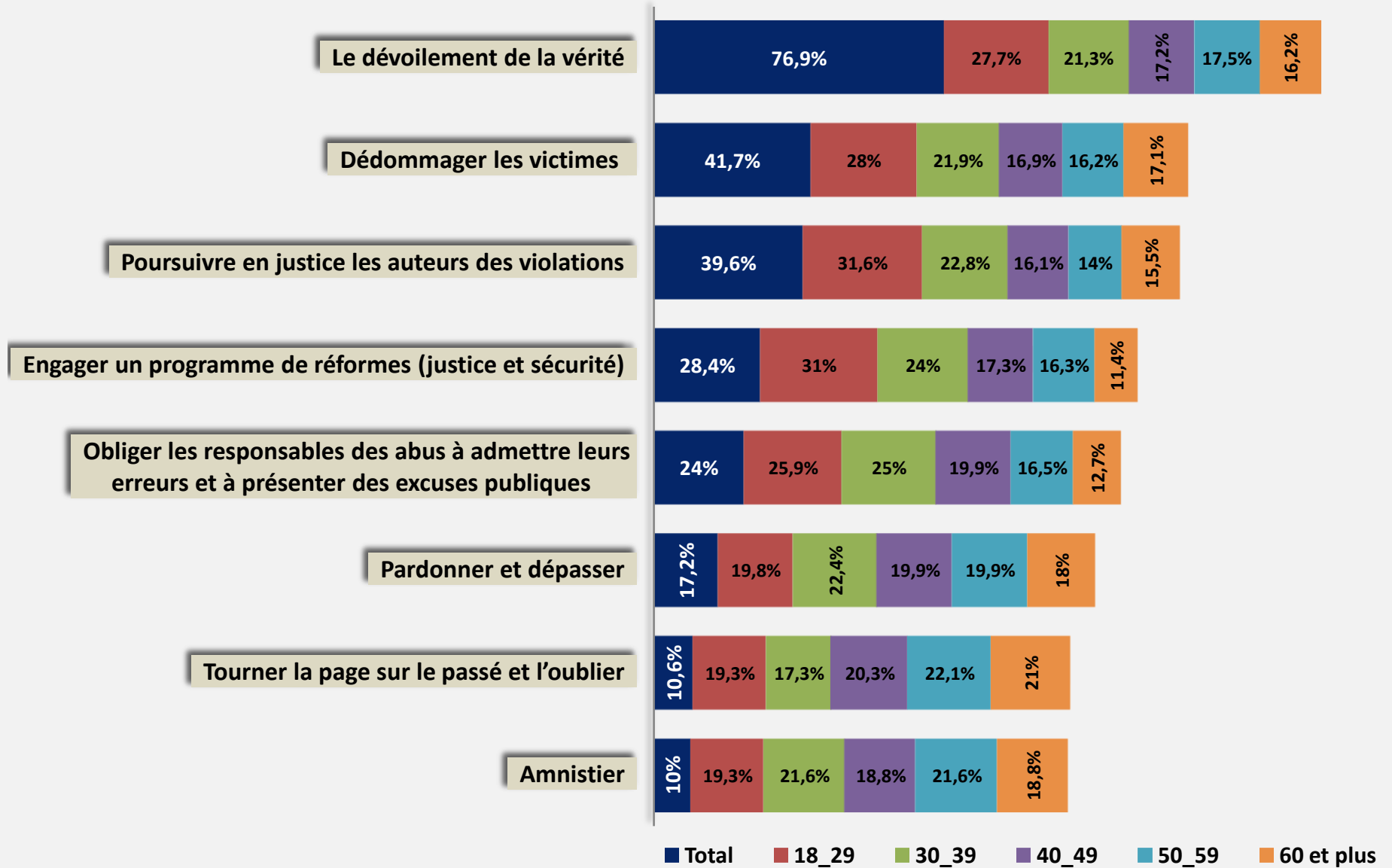
### Question F3

Quel sort souhaitez-vous réserver à ceux qui ont commis des abus et de la violence sous les deux régimes précédents ?



## Question F4

Quel le attitude générale pouvant aider à asseoir la réconciliation dans la société tunisienne ?

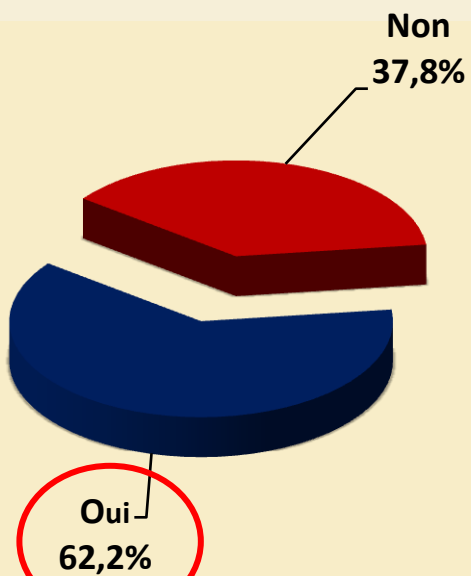


# Résultats de l'Enquête

## II.a. Connaissance sur l'IVD

## Question G1.a

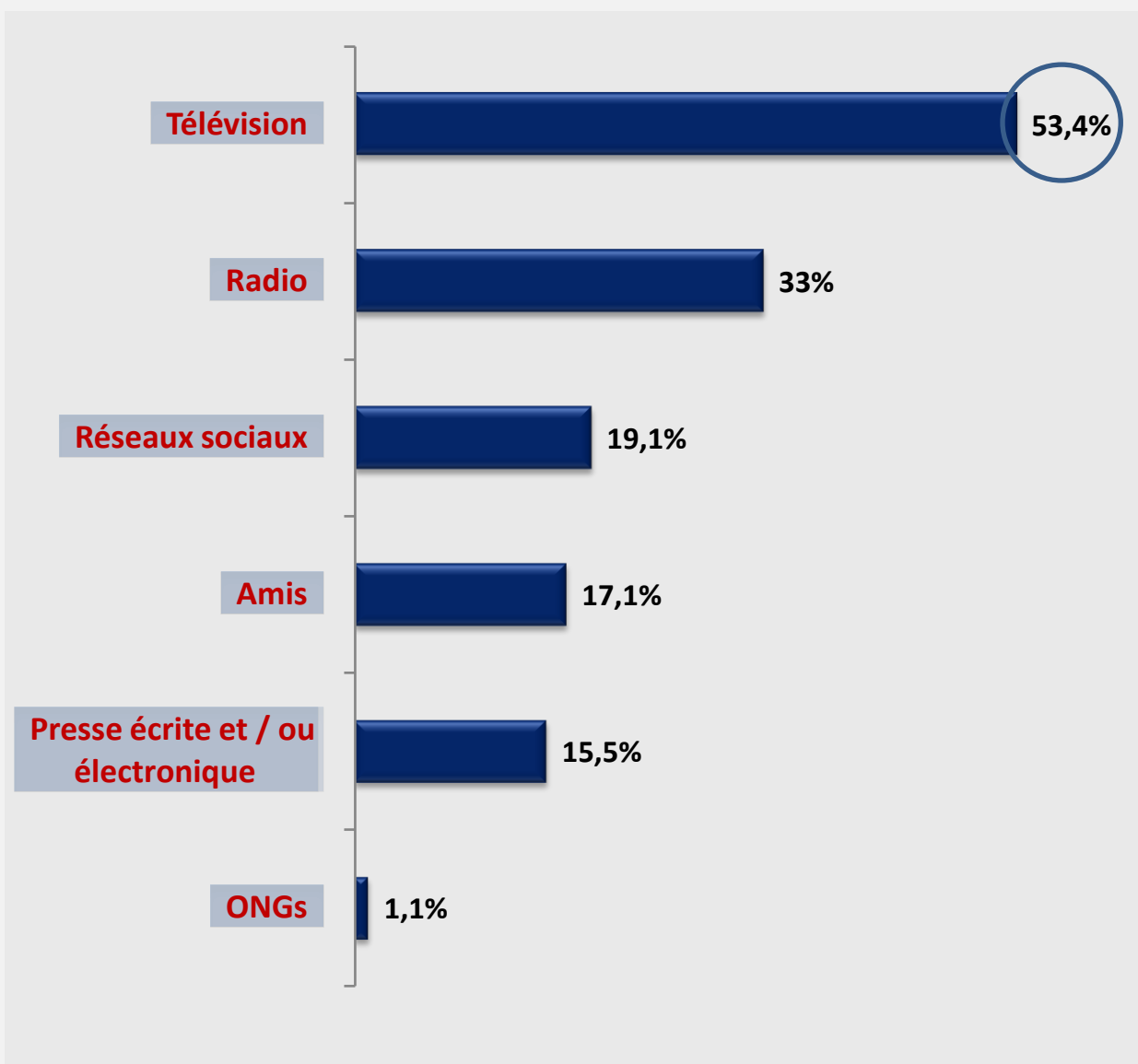
Avez-vous entendu parlé de l'IVD ?



Par quel biais ?

## Question G1.b

Si Oui, par quel biais ?



## Question G2

Savez-vous quelle est la mission de l'IVD ?

Cette question n'a concerné que les individus qui ont entendu parlé de l'IVD, soit 65,2% de la population cible

Rechercher la vérité sur les violations passées et la corruption

48,6%

Examiner et statuer sur certains dossiers à travers la « commission d'Arbitrage et de Conciliation »

19,6%

Présenter des propositions en vue de réformer les institutions impliquées dans la corruption et les violations

16,1%

Élaborer un programme global de réparations

15,5%

Préserver et archiver la mémoire nationale

6,7%

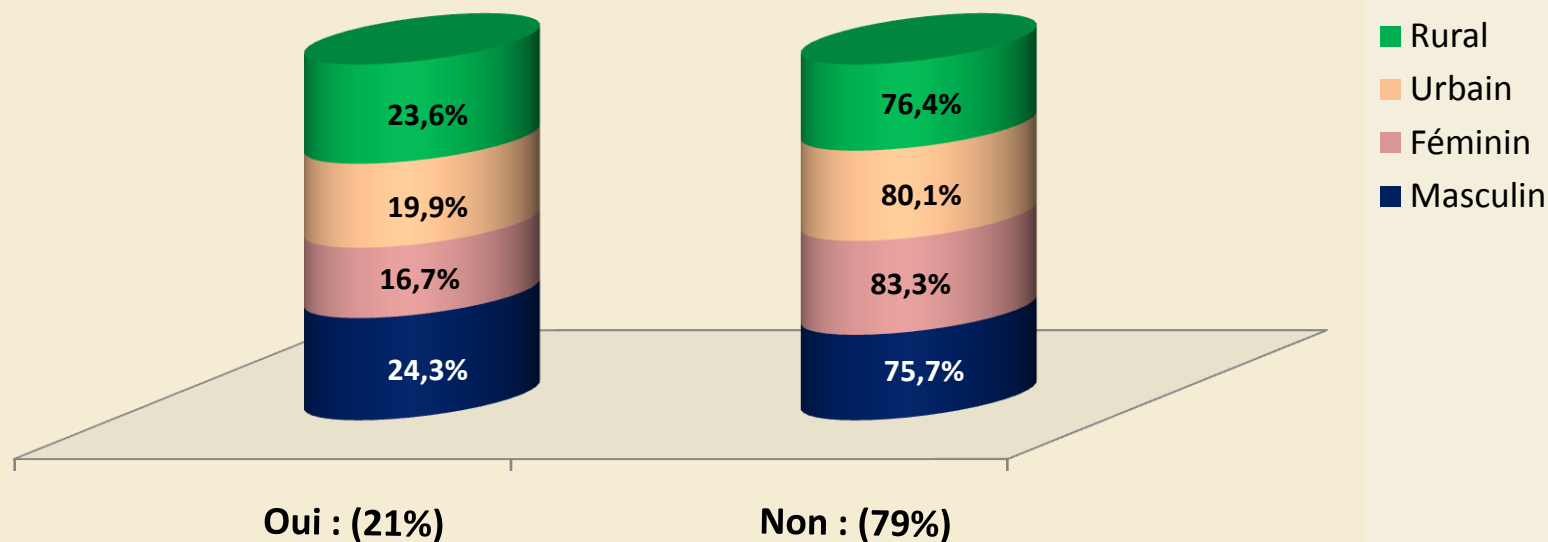
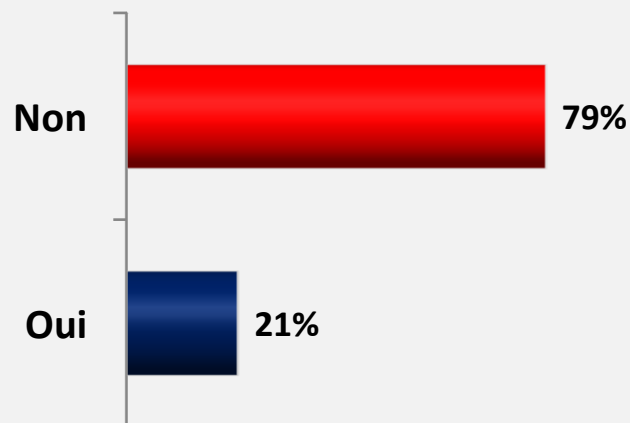
Ne sait pas

4,8%

### Question G3

Avez-vous une idée sur les mécanismes de saisine de l'IVD ?

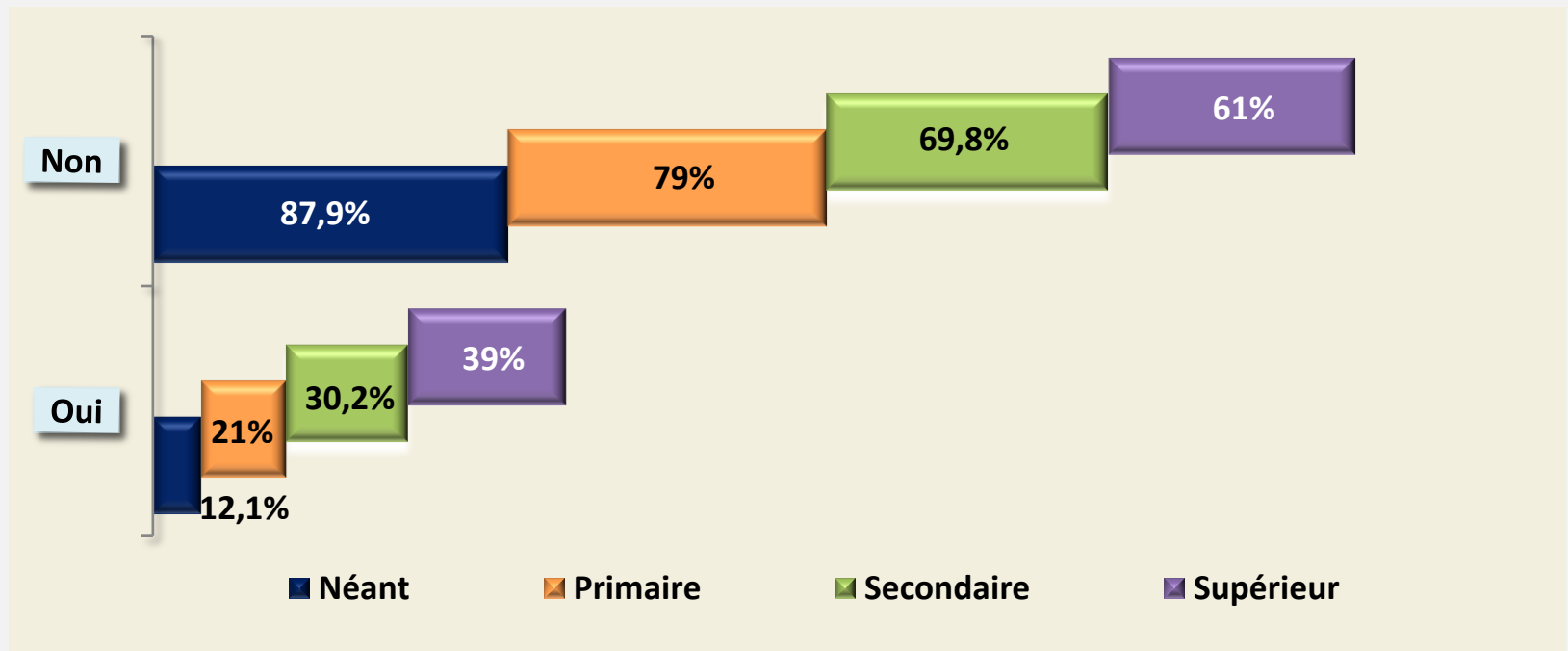
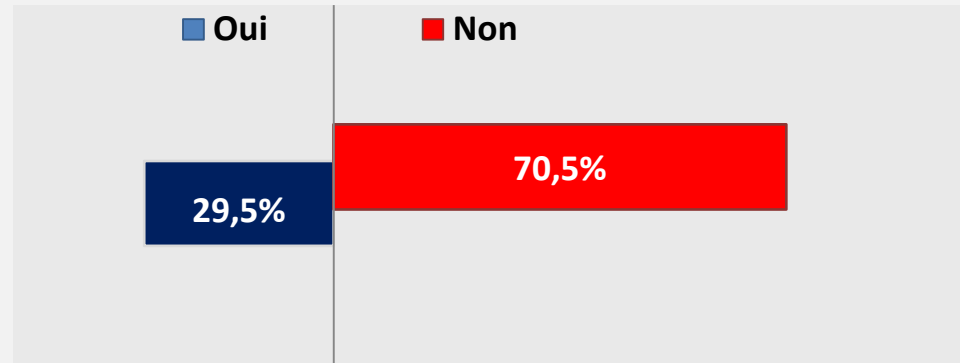
Cette question n'a concerné que les individus qui ont entendu parlé de l'IVD, soit 65,2% de la population cible



## Question G4

Êtes-vous au courant de l'existence de la « Commission d'Arbitrage et de Conciliation au sein de l'IVD ?

Cette question n'a concerné que les individus qui ont entendu parlé de l'IVD, soit 65,2% de la population cible



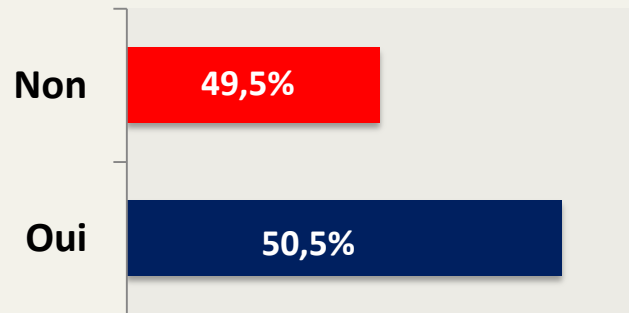
# Résultats de l'Enquête

## II.b. Perception de l'IVD



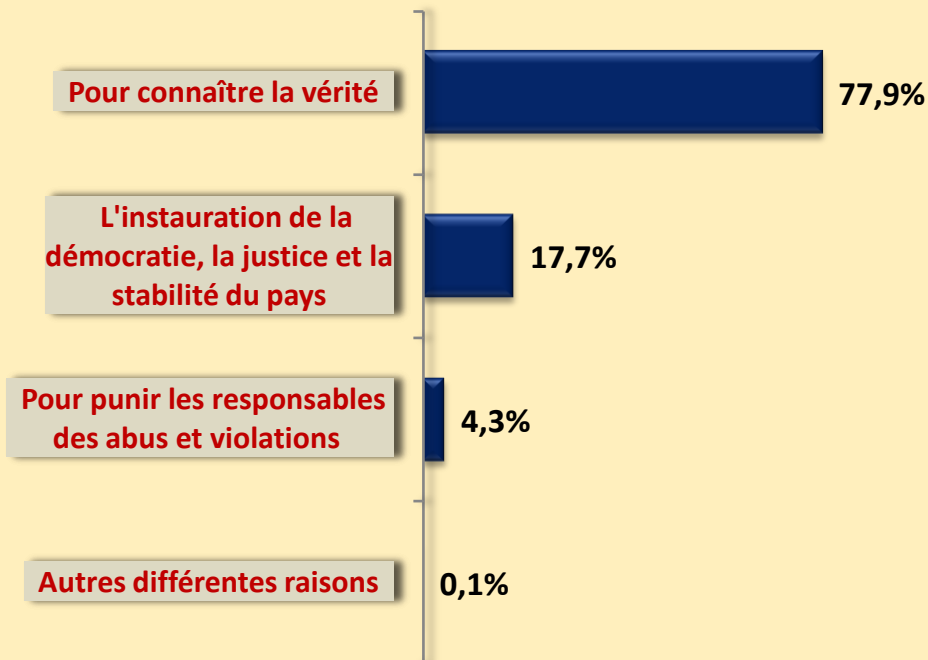
## Question H1a

Vous sentez-vous concerné par les travaux de l'IVD ?



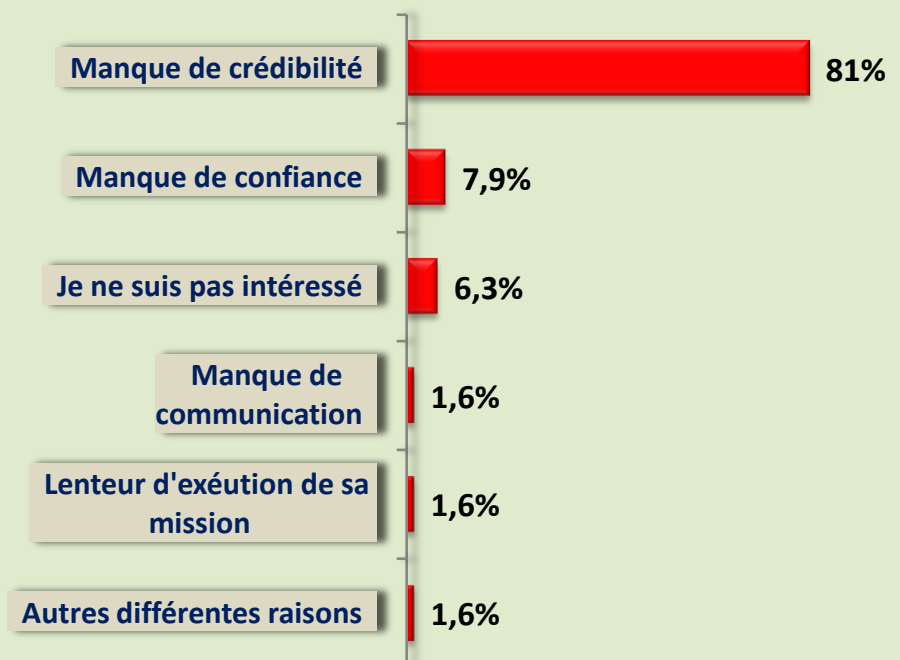
## Question H1b

Si Oui, pourquoi ?



## Question H1b

Si Non, pourquoi ?



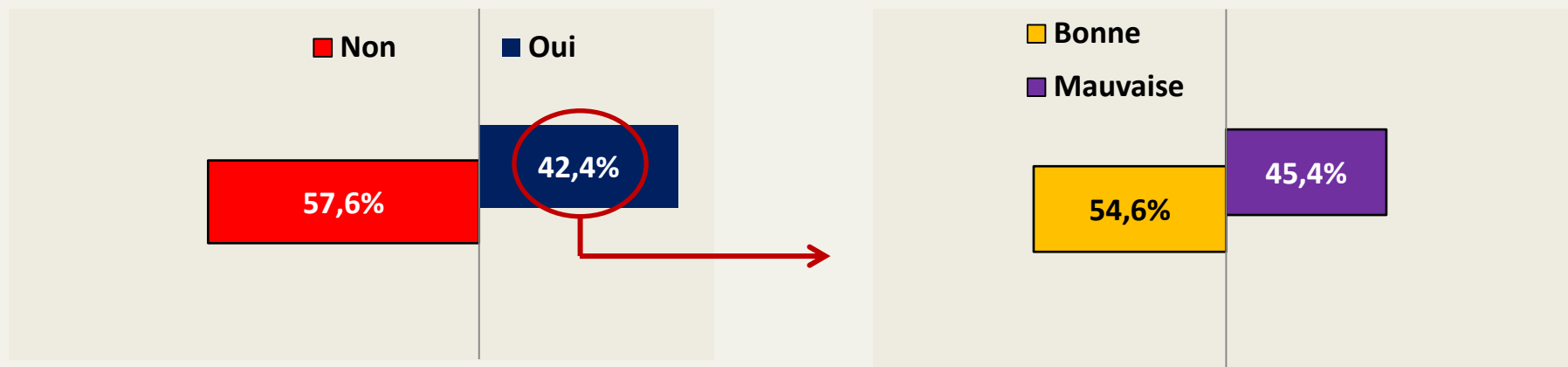
## Question H2.a

Avez-vous une idée sur la composition de l'IVD ?

## Question H2.b

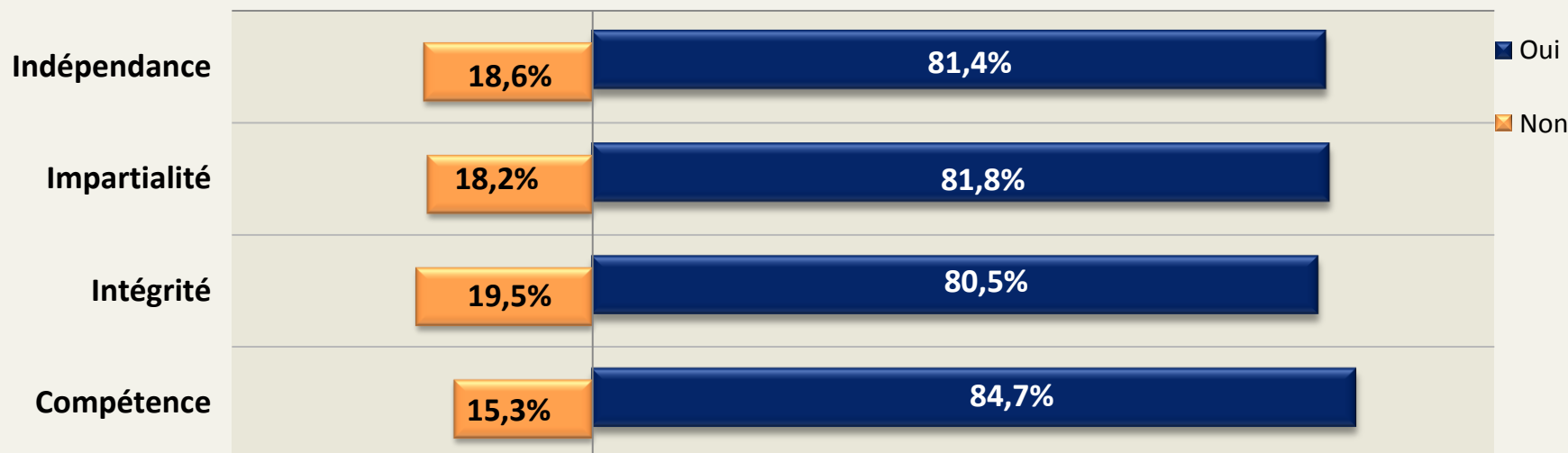
Si Oui, quel est votre jugement sur sa composition ?

Ces trois questions n'ont concerné que les individus qui ont entendu parlé de l'IVD, soit 62,2% de la population cible



## Question H3

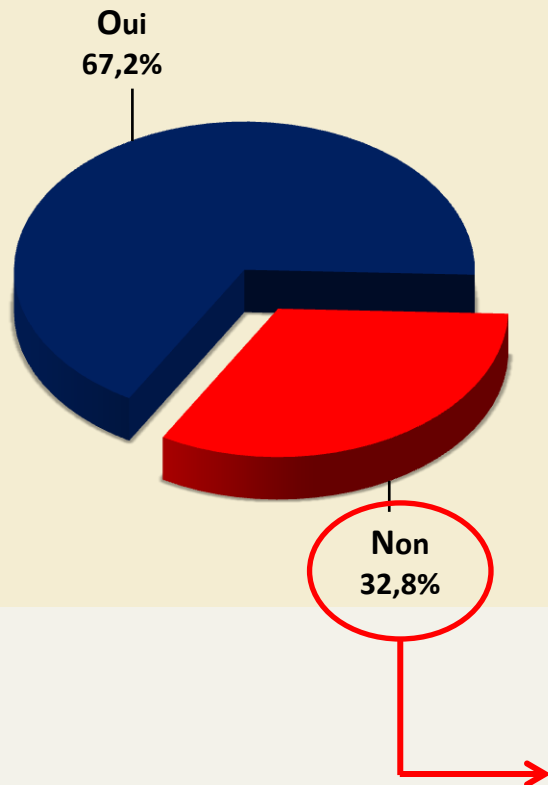
Les membres de l'IVD répondent-ils aux exigences suivantes :



## Question H4.a

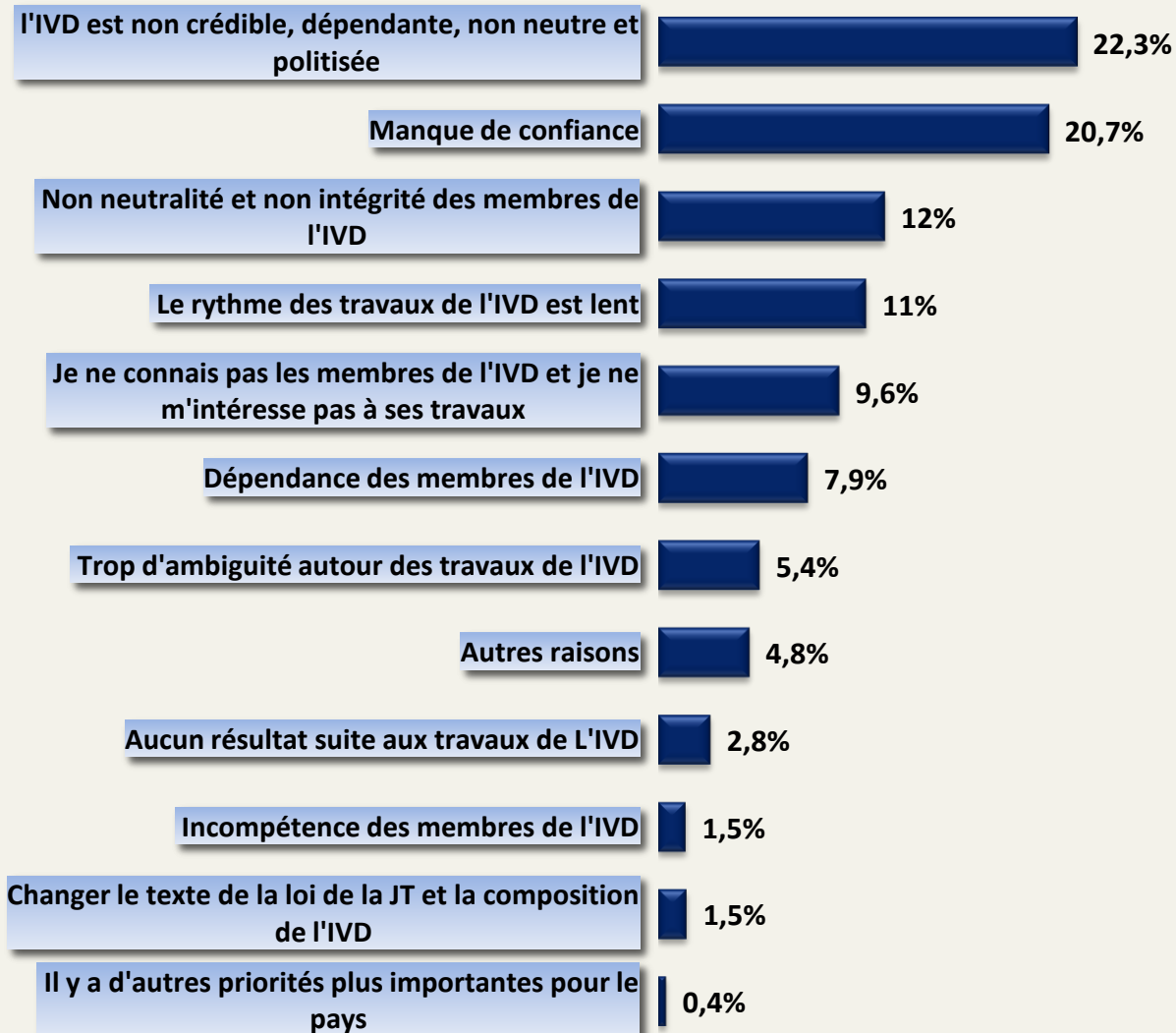
Faites-vous confiance à l'IVD ?

*Cette question n'a concerné que les individus qui ont entendu parlé de l'IVD, soit 62,2% de la population cible*



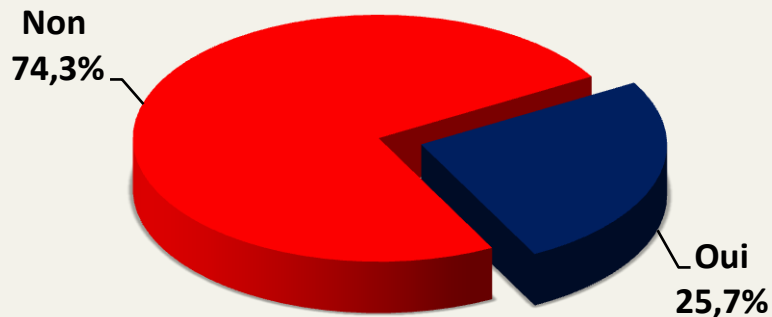
## Question H4.b

Si Non, pourquoi ?



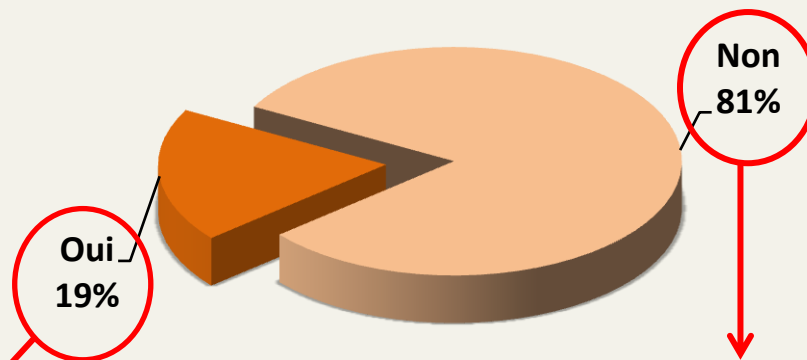
### Question H5

Vous sentez-vous informé du travail de l'IVD sur le terrain depuis sa mise en place ?



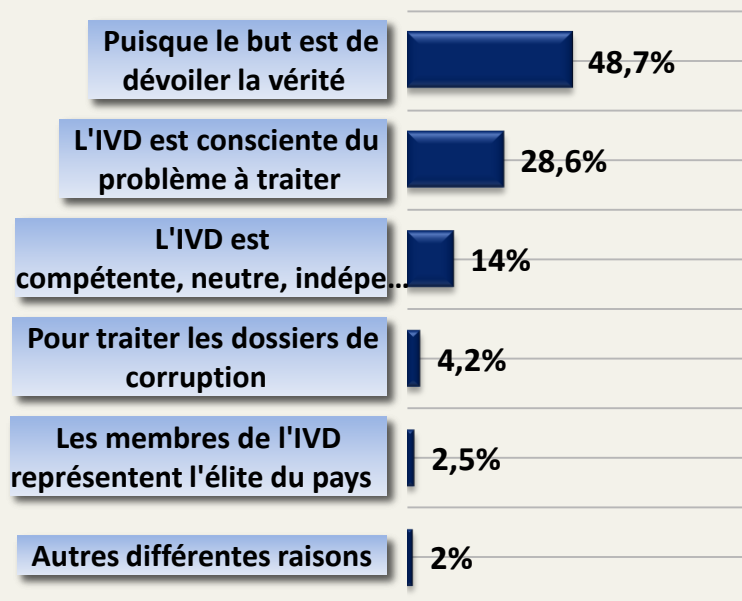
### Question H6.a

Êtes-vous satisfait du travail de l'IVD depuis sa mise en place ?



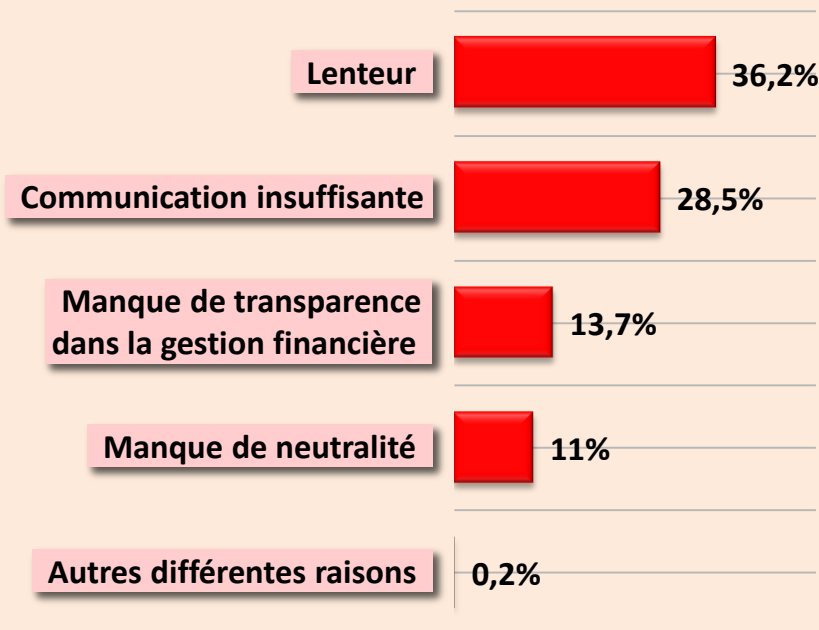
### Question H6.b

Si Oui, pourquoi ?



### Question H6.c

Si Non, pour quelle raison ?



# Résultats de l'Enquête

## II.c. Attentes à l'égard de l'IVD

## Question I1

Au minimum, vous attendez à ce que l'IVD parvienne à :

Faire la lumière sur les atteintes graves aux droits de l'homme commises par le passé et sur les grands dossiers de corruption

Préparer des dossiers pour être éventuellement transférés à la justice

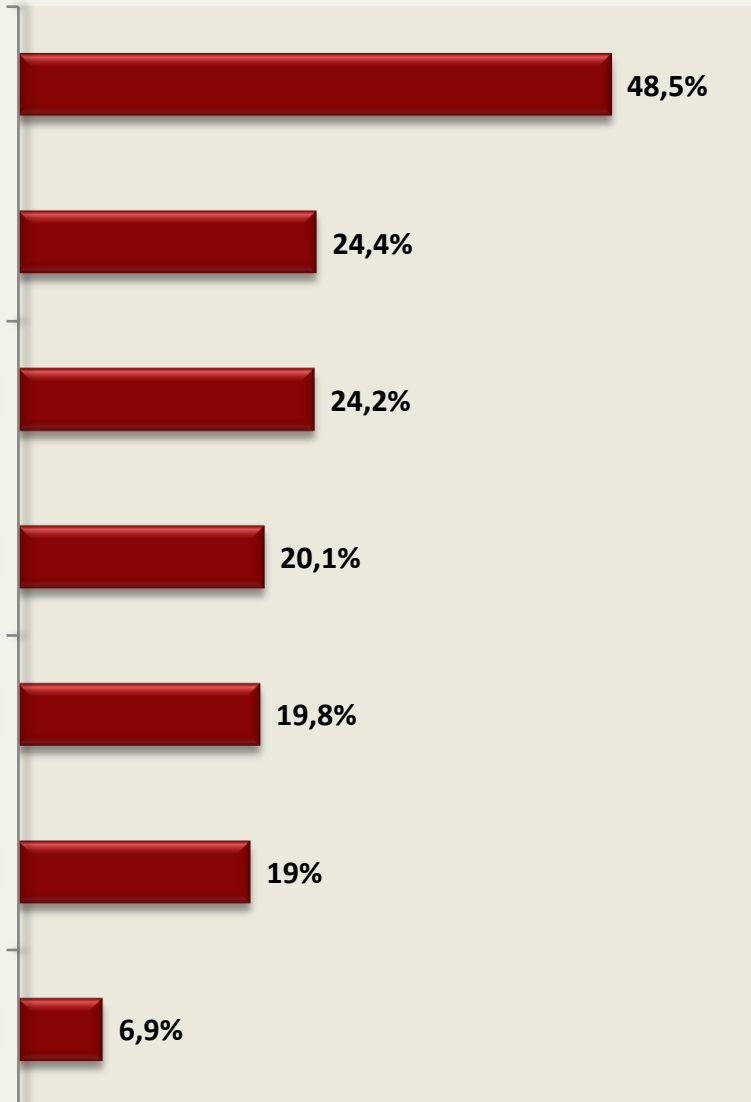
Réparer les victimes

Établir les responsabilités individuelles et collectives

Mettre en place des garanties de non répétition

Rétablir la confiance des tunisiens envers l'État

Restaurer et préserver la mémoire collective



## Question I2

Êtes-vous d'accord que le plan d'action de l'IVD doit reposer sur les axes suivants :

*Cette question n'a concerné que les individus qui ont entendu parlé de l'IVD, soit 62,2% de la population cible*

Révélation de la vérité sur les violations passées

90,4%

8,4%

La réforme institutionnelle

85,4%

11,1%

3,5%

La réparation des préjudices et la réhabilitation des victimes

66,6%

26,6%

6,8%

La restauration et la conservation de la mémoire collective

55,2%

31,1%

13,7%

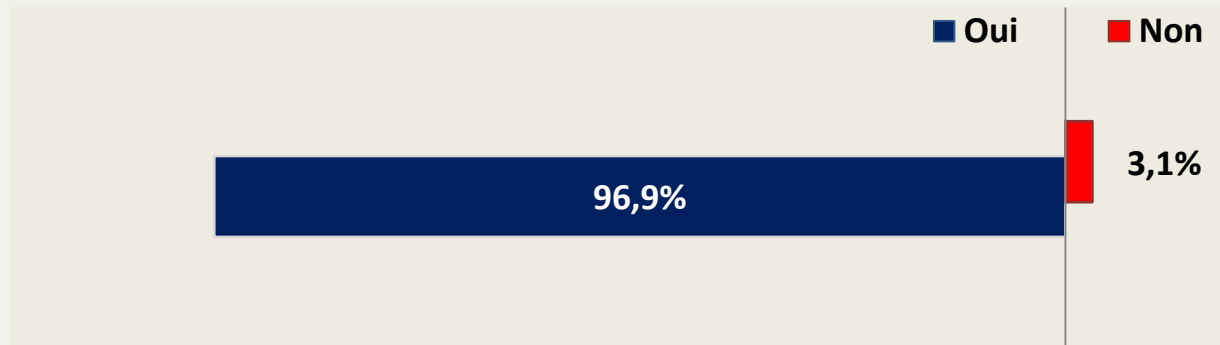
■ Tout à fait d'accord

■ Plus ou moins d'accord

■ Pas du tout d'accord

## Question I3.a

Pensez-vous qu'il soit nécessaire de dévoiler la vérité sur les violations commises par le passé ?



### Question I3.b

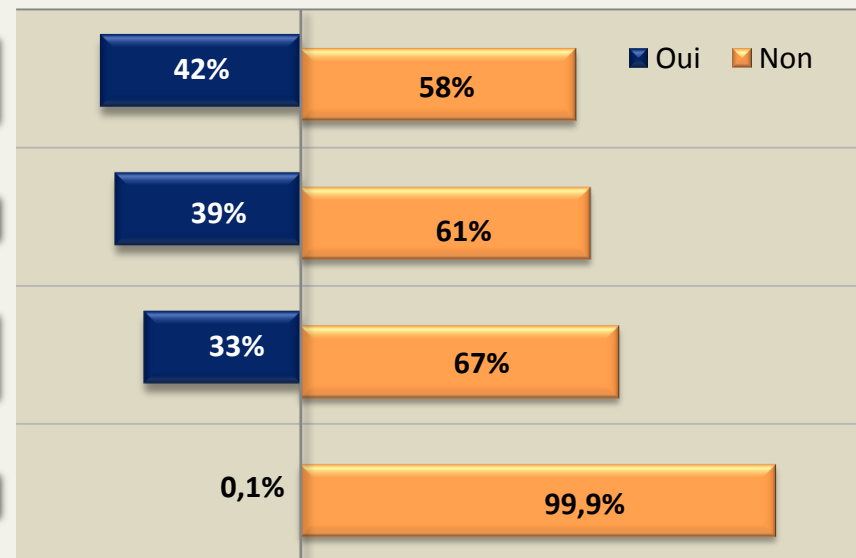
Si Oui, quelles sont les violations à traiter de manière prioritaire :

Les graves violations des droits de l'homme (viol, exécution extrajudiciaire, détention arbitraire, disparition forcée,...)

Les dossiers de corruption financière

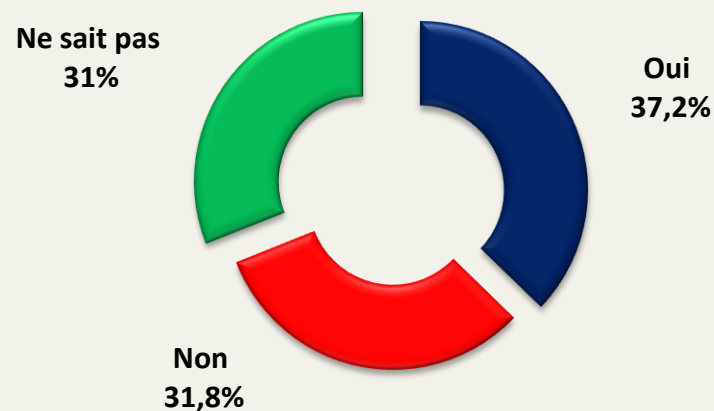
Les violations des droits économiques et sociaux (droit au travail, à la santé, à l'éducation...)

Autres violations



### Question I4

Vous attendez-vous à voir apparaître toute la vérité suite aux travaux de l'IVD ?



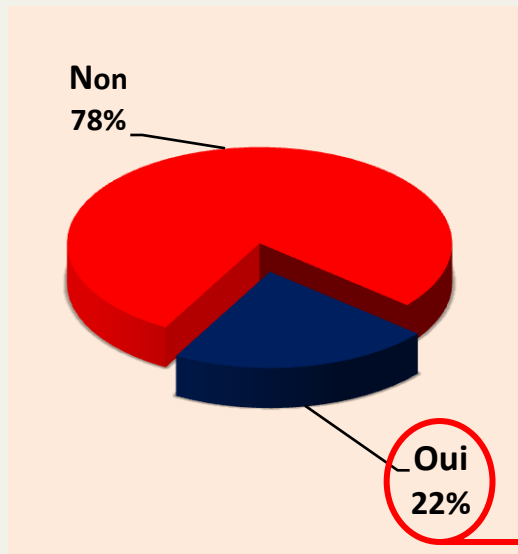


# Résultats de l'Enquête

## III. Connaissance, perception et attentes des procédures judiciaires dans le contexte de la JT

### Question J1.a

Êtes-vous informé de la création des chambres spécialisées au sein des tribunaux de première instance qui siègent dans la Cour d'Appel ?



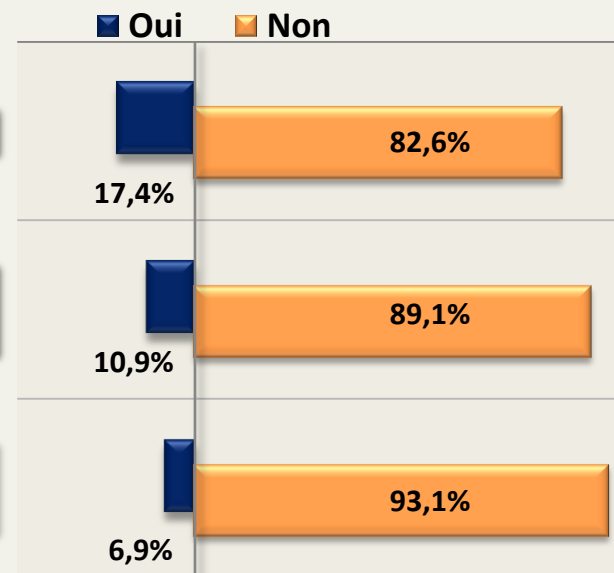
Enquêter et connaître des crimes

Juger les présumés exécutants des crimes des droits de l'homme

Ordonner des réparations pour les victimes

### Question J1.b

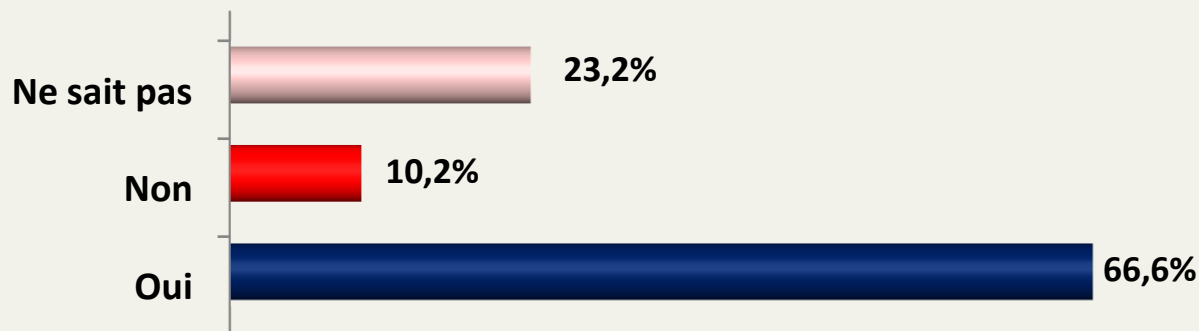
Si oui, selon vous, quel est le mandat et le pouvoir des chambres spécialisées ?



### Question J2

Selon vous, les chambres spécialisées seront-elles capables de traiter les dossiers des violations des droits de l'homme commises par le passé ?

*Cette question n'a concerné que les individus qui sont informés de la création des CS, soit 22% de la population cible*



### Question J3

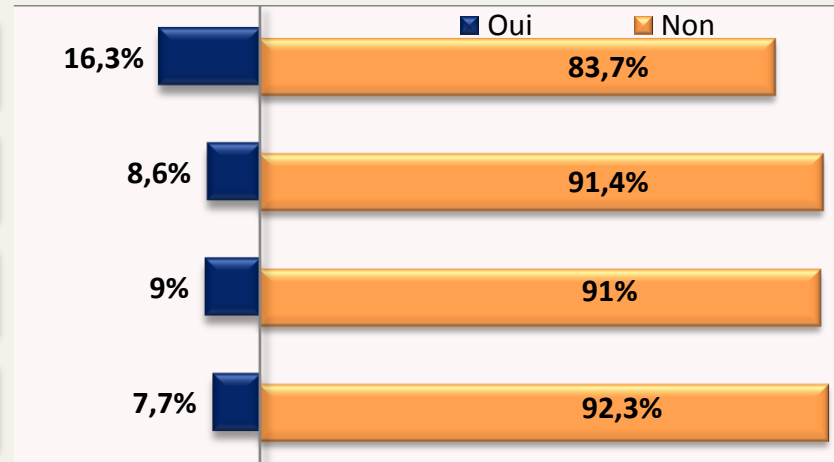
Quelles sont vos attentes concernant les procédures judiciaires à mener dans le contexte de la JT ?

Établir les faits et punir tous les responsables de violations graves des droits de l'Homme

Établir les faits les plus graves et punir les principaux responsables de violations graves des droits de l'Homme

Établir les faits et punir tous les responsables de corruption et blanchiment d'argent

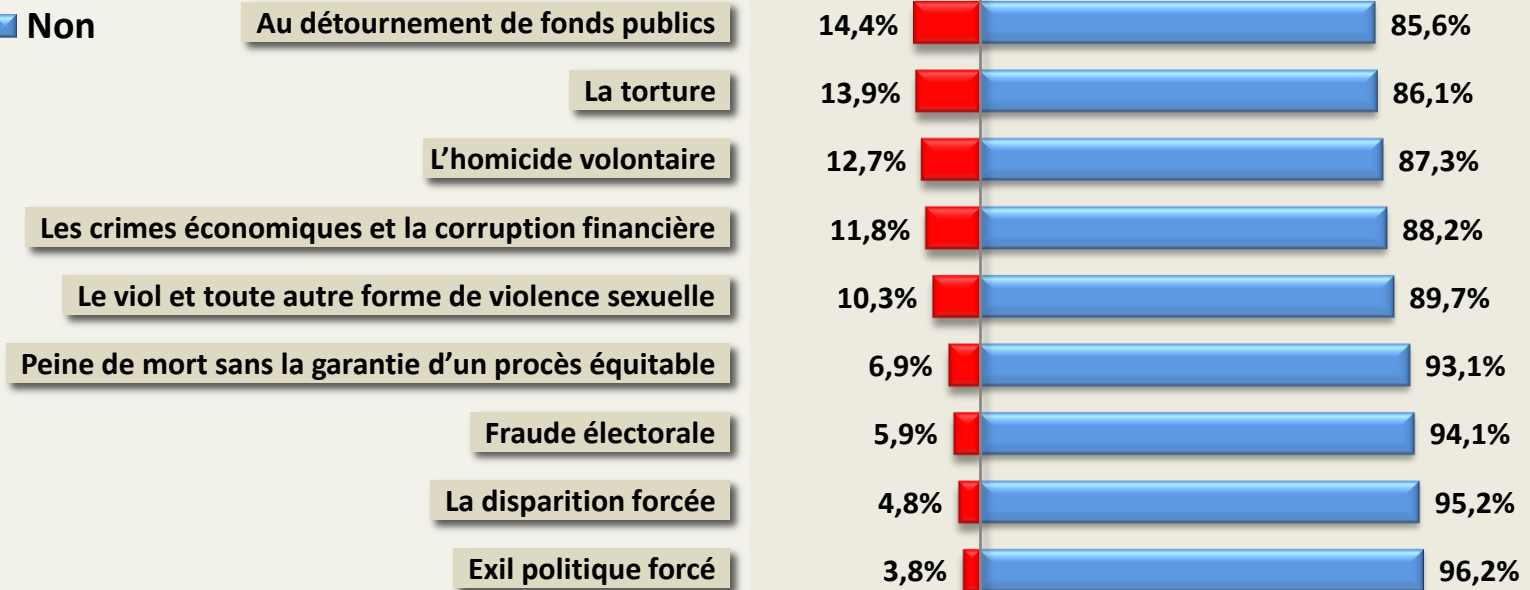
Établir les faits les plus graves et punir les principaux responsables de corruption et blanchiment d'argent



### Question J4

Quelles sont les infractions à traiter de manière prioritaire ?

■ Oui ■ Non

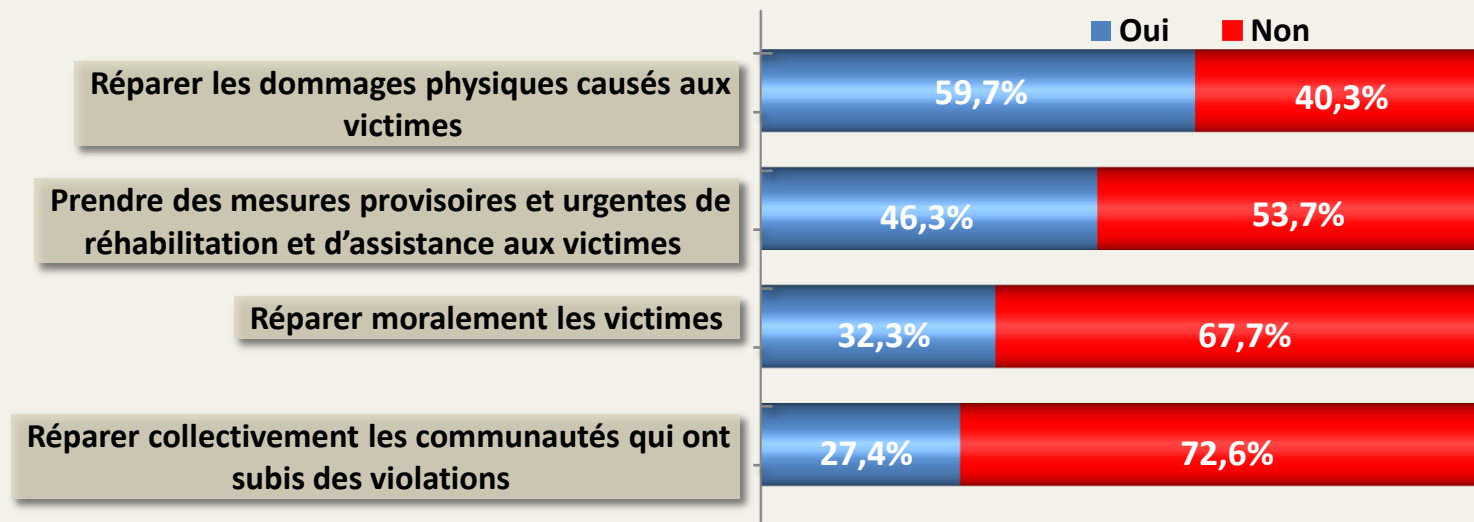


# Résultats de l'Enquête

## IV. Connaissance, perception et attentes à l'égard des réparations octroyées dans le contexte de la JT

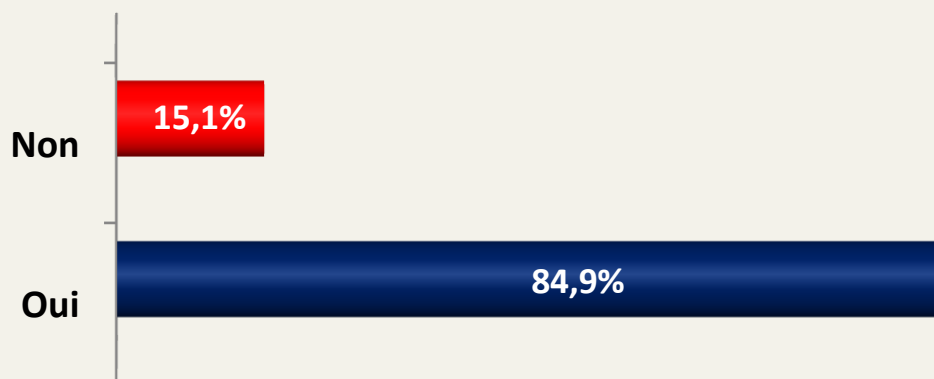
## Question K1

Quels sont, selon vous, les objectifs que doit poursuivre un programme de réparations des victimes des deux régimes précédents ?



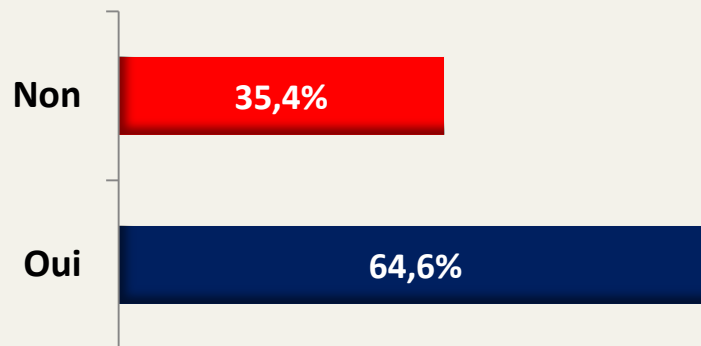
## Question K2

Le programme des réparations de l'IVD doit-il répondre aux besoins et aux souhaits des victimes ?



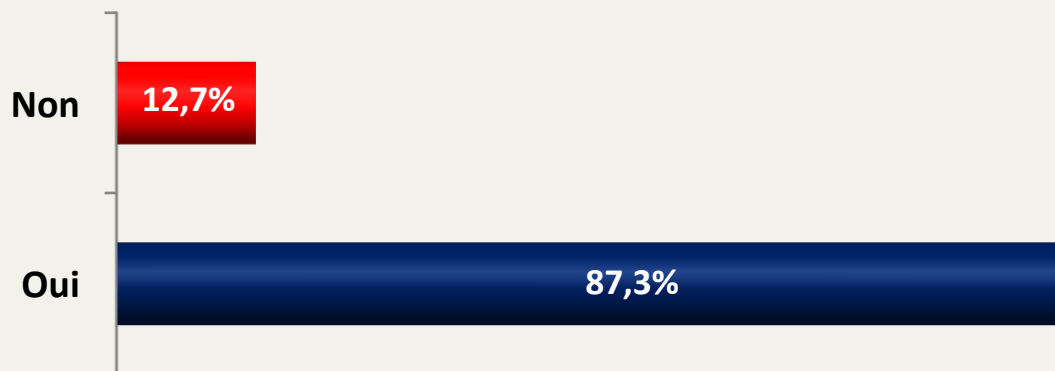
### Question K3.a

Savez-vous que le décret-loi n° 97 du 24 octobre 2011 prévoit que les blessés et les familles des martyrs de la révolution devaient bénéficier de mesures de réparation (pension mensuelle, soins médicaux gratuits dans les hôpitaux publics et de la gratuité des transports publics) ?



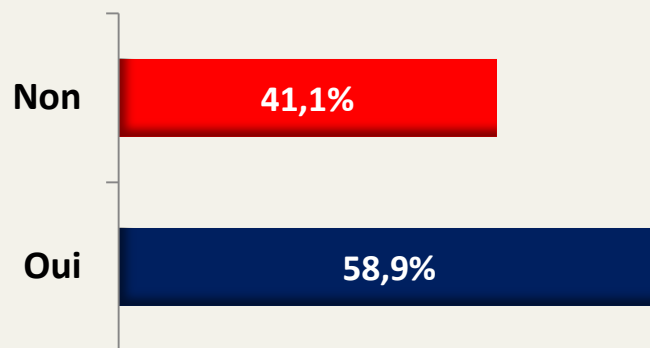
### Question K3.b

Êtes-vous d'accord avec ces dernières mesures ?



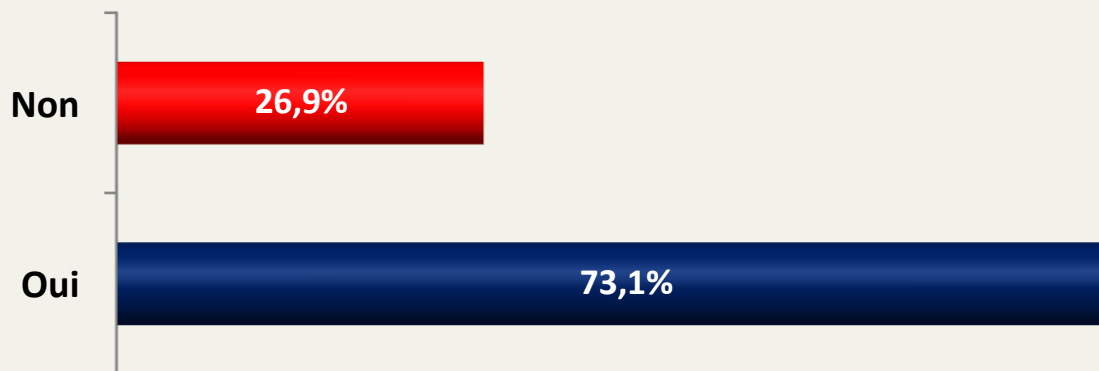
### Question K4.a

Êtes-vous au courant que le décret-loi n°2011-1 du 19 février 2011 prévoit des réparations pour les personnes ayant fait l'objet avant le 14 janvier 2011 d'une condamnation ou d'une poursuite judiciaire « politique » ?



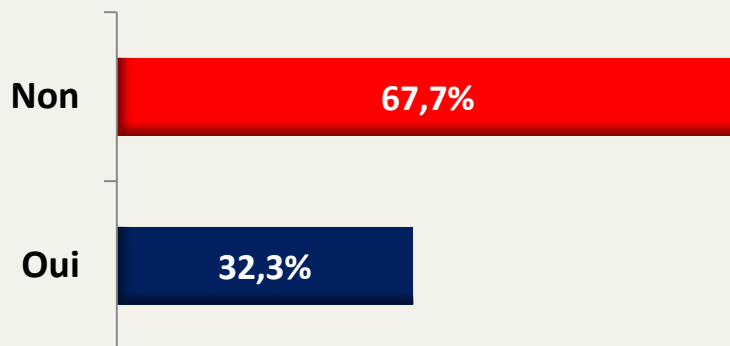
### Question K4.b

Êtes-vous d'accord avec ces dernières mesures ?



### Question K5

Êtes-vous au courant de la création du « Fonds de Dignité et de réhabilitation des victimes de la dictature » par la loi organique sur la justice transitionnelle ?



### Question K6

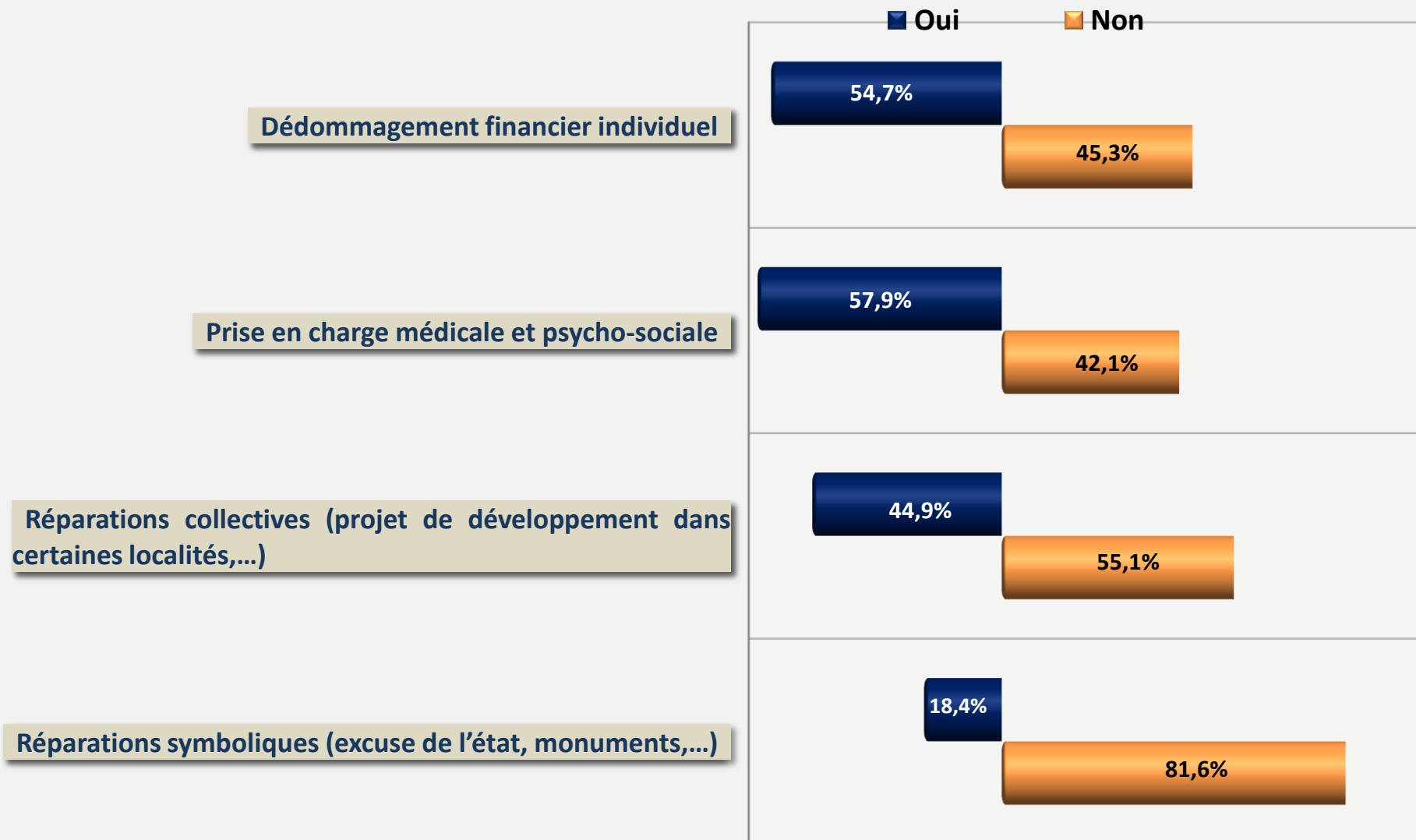
Les critères suivants doivent-ils être adopter afin d'accorder une indemnisation et des réparations (moralement et matériellement) aux victimes ?





## Question K7

Selon vous, quelles sont les typologies de réparations à octroyer aux victimes ?

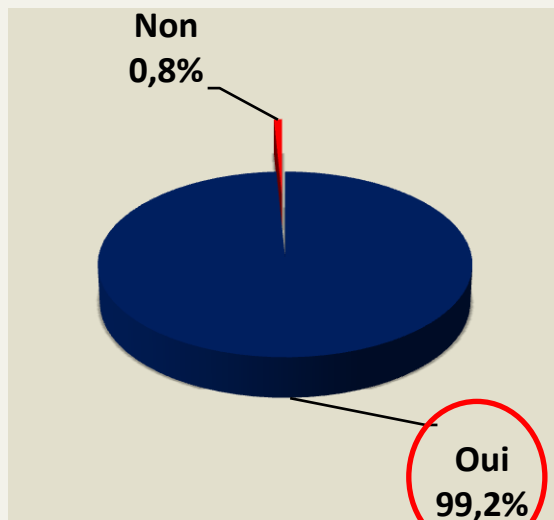


# Résultats de l'Enquête

## V. Connaissance et perception du processus des réformes institutionnelles

## Question L1a

A votre avis, les réformes institutionnelles sont-elles une nécessité pour la Tunisie ?



Pourquoi ?

Une nécessité pour éviter le retour à un régime totalitaire

52,7%

Conséquence immédiate de la transition vers l'État de droit

50,4%

Une nécessité pour éviter toute forme d'abus ou de corruption

40,5%

Indispensable pour consolider la démocratie

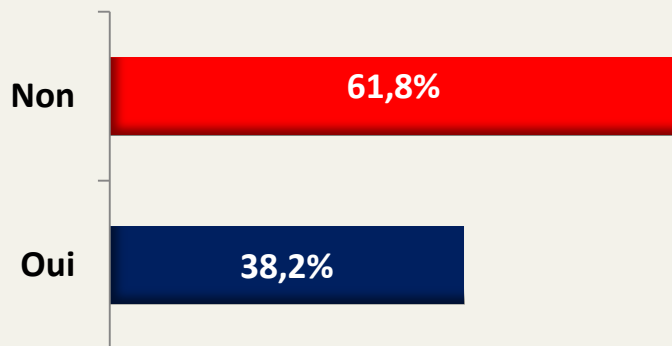
38,7%

## Question L1b

Si Oui, pour quelle raison ?

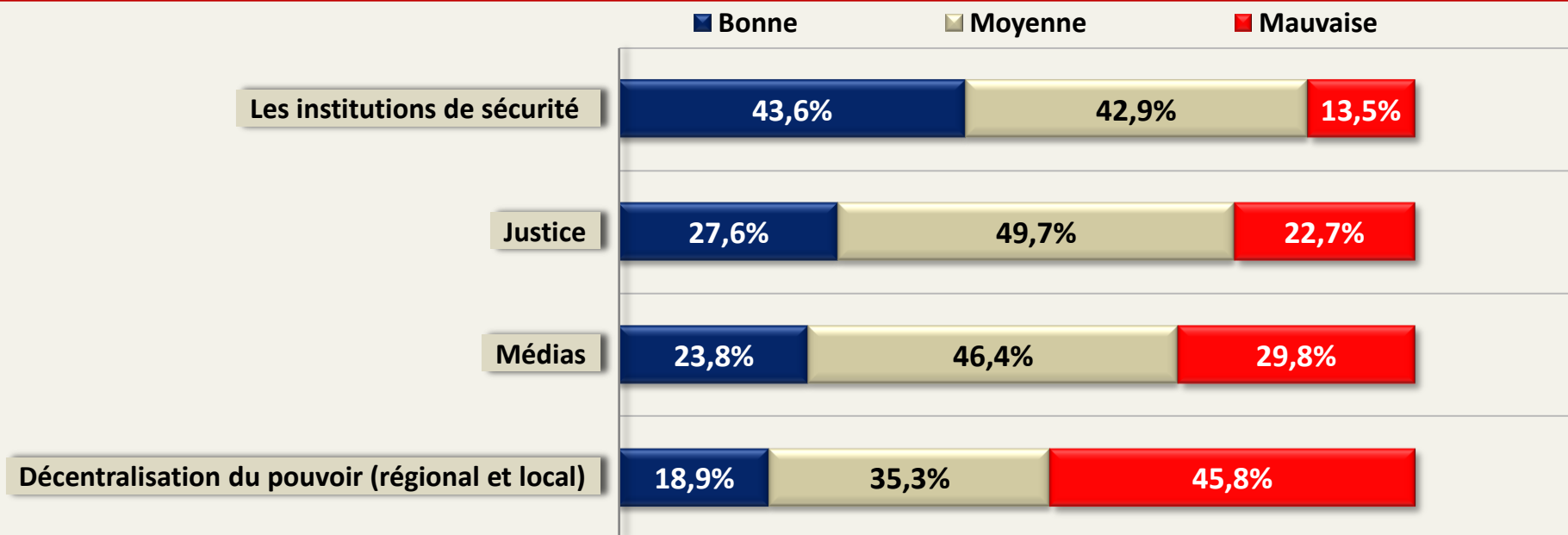
## Question L2

A votre avis, le processus de réforme institutionnelle est-il entrain d'avancer ?



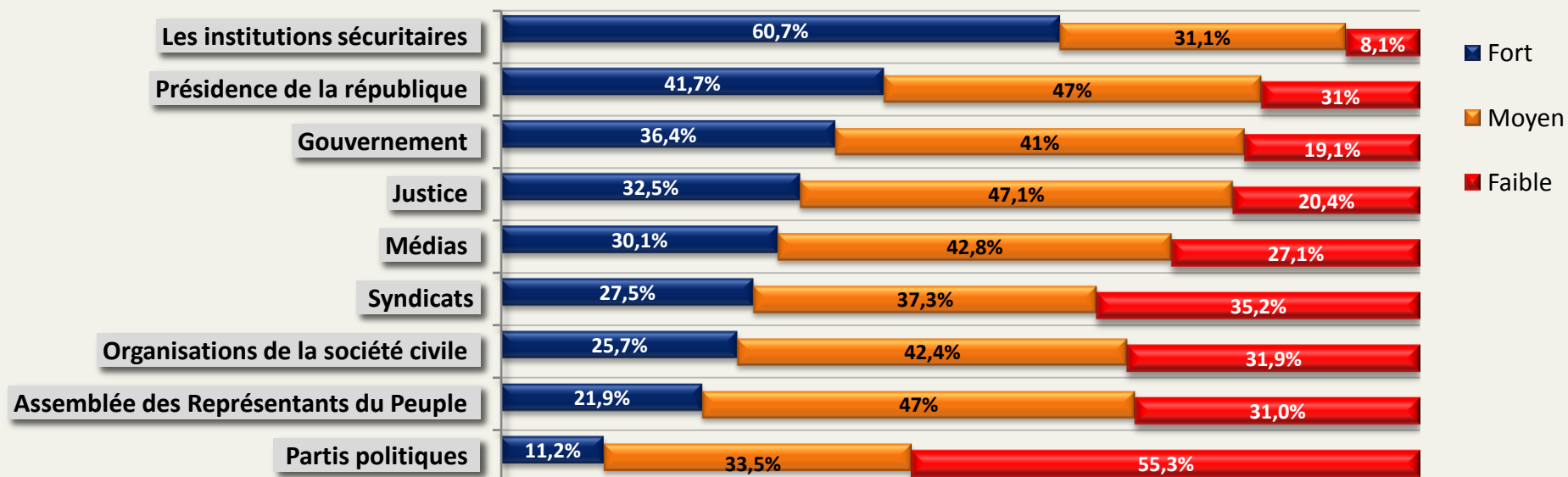
## Question L3

Comment évaluez-vous, aujourd'hui, le processus des réformes dans les secteurs suivants :



## Question L4

Quel est le degré de votre confiance dans les institutions suivantes ?



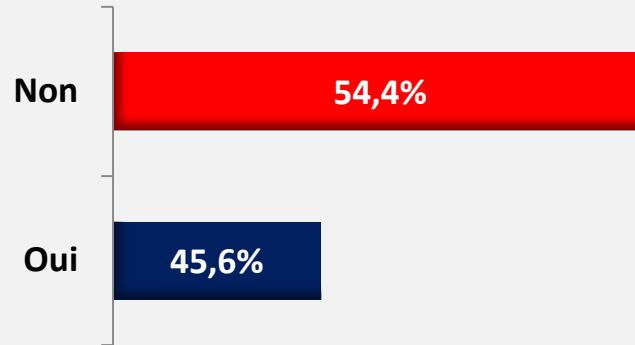
## Question L5

Comment évaluez-vous aujourd'hui l'efficacité des institutions suivantes ?



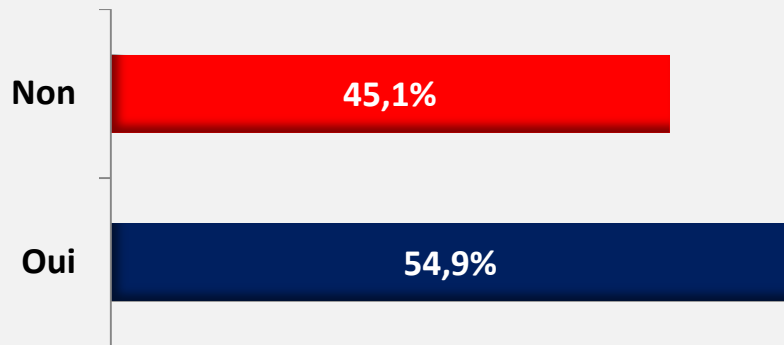
### Question L6

Pensez-vous que la Justice est indépendante en Tunisie ?



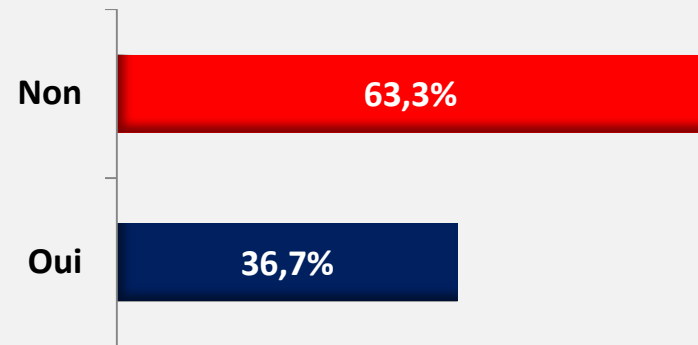
### Question L7a

Êtes-vous au courant des révocations de magistrats et de personnels sécuritaires (ministère de l'intérieur) effectuées après la révolution ?



### Question L7b

Si oui, êtes-vous satisfait de ces mesures de révocations ?

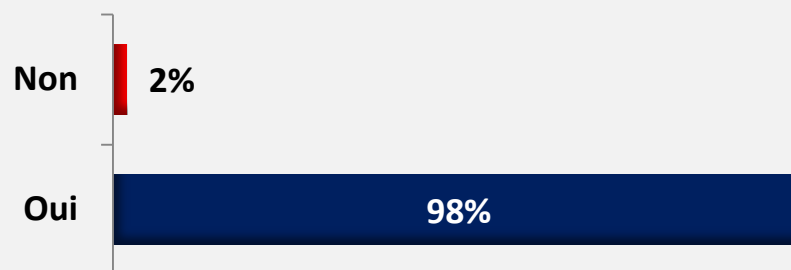


# Résultats de l'Enquête

## VI. Attentes à l'égard du processus des réformes institutionnelles

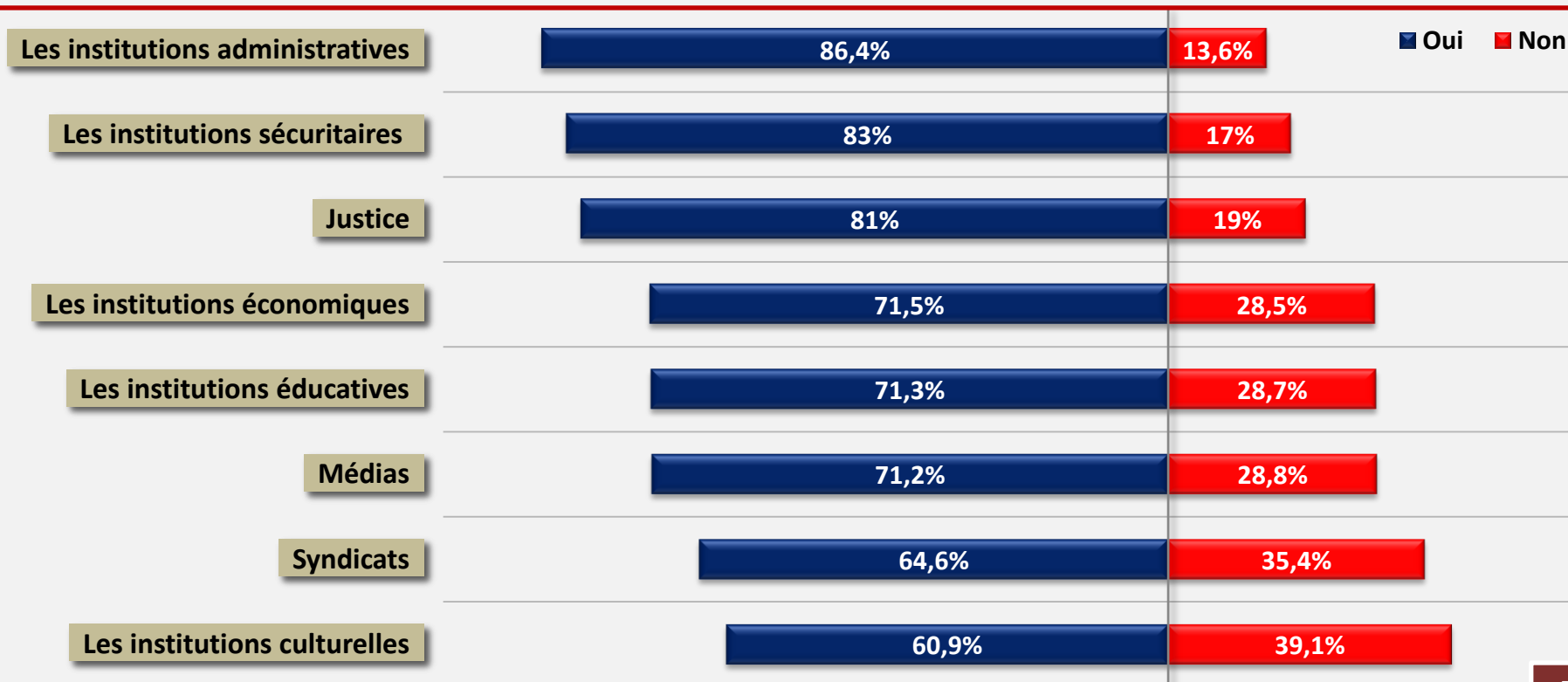
## Question M1a

A votre avis, le processus de réforme institutionnelle est-il entrain d'avancer ?



## Question M1b

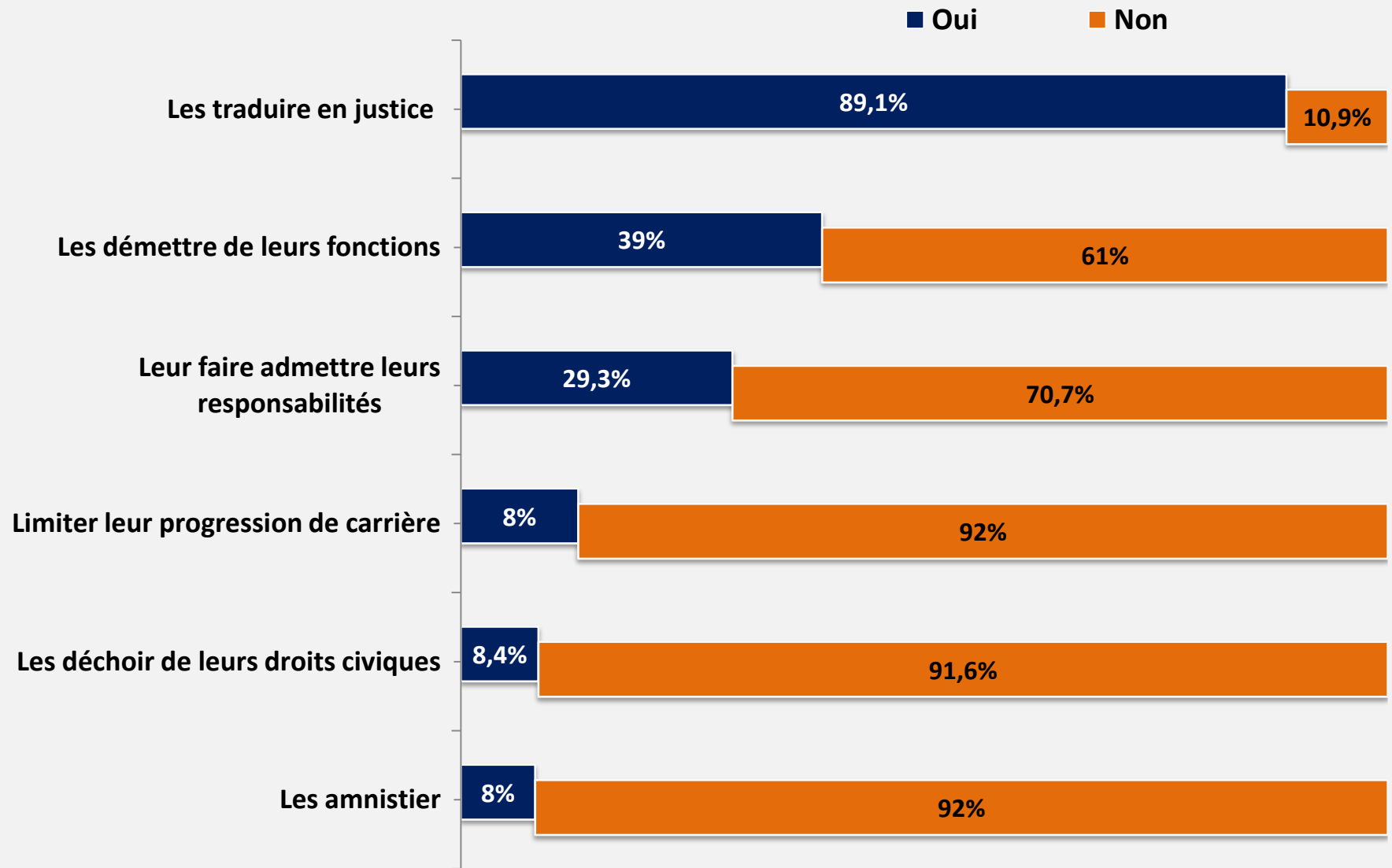
Comment évaluez-vous, aujourd'hui, le processus des réformes dans les secteurs suivants :





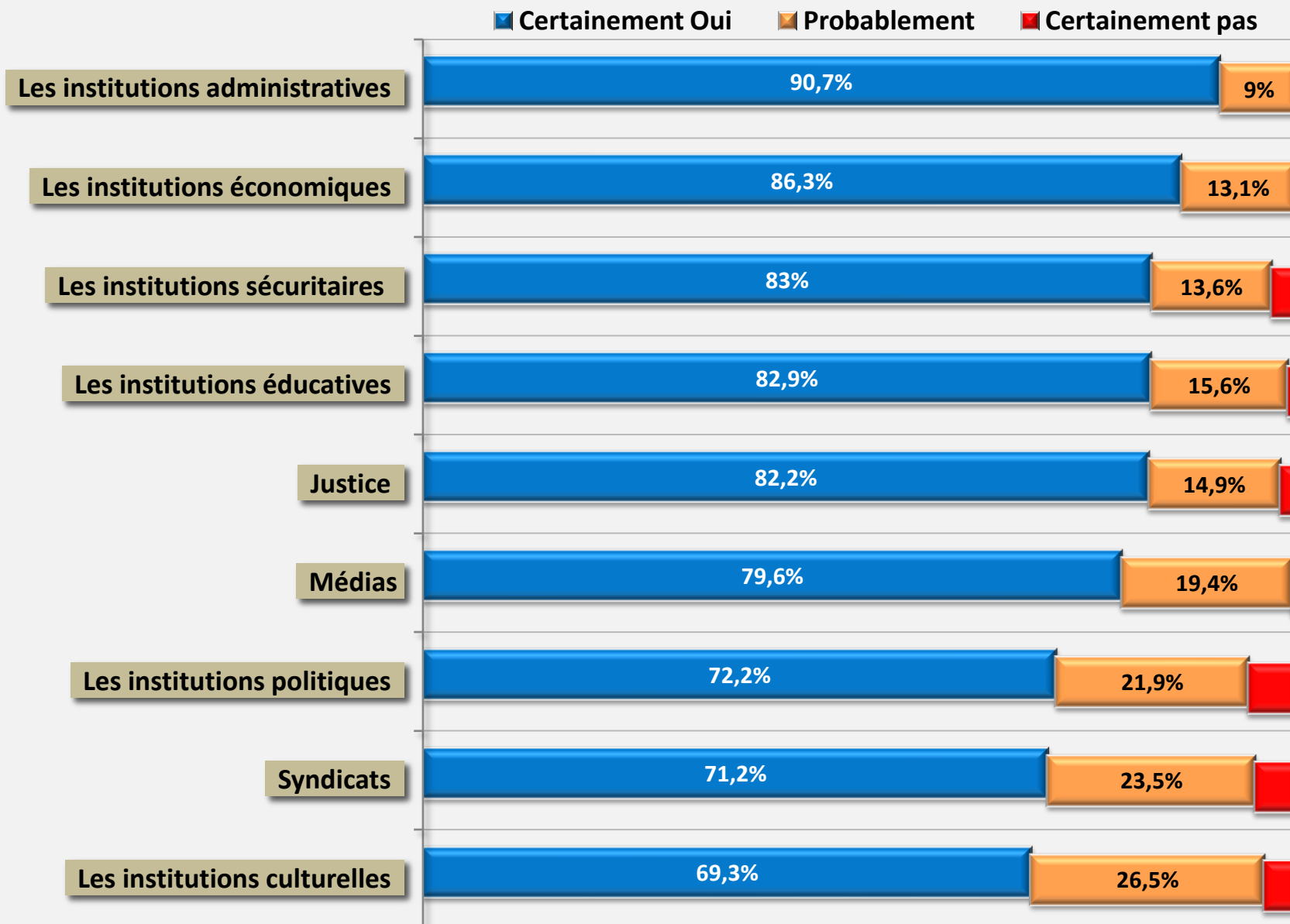
## Question M2

A votre avis, quel sort doit être réservé aux responsables d'abus qui travaillent dans ces institutions ?



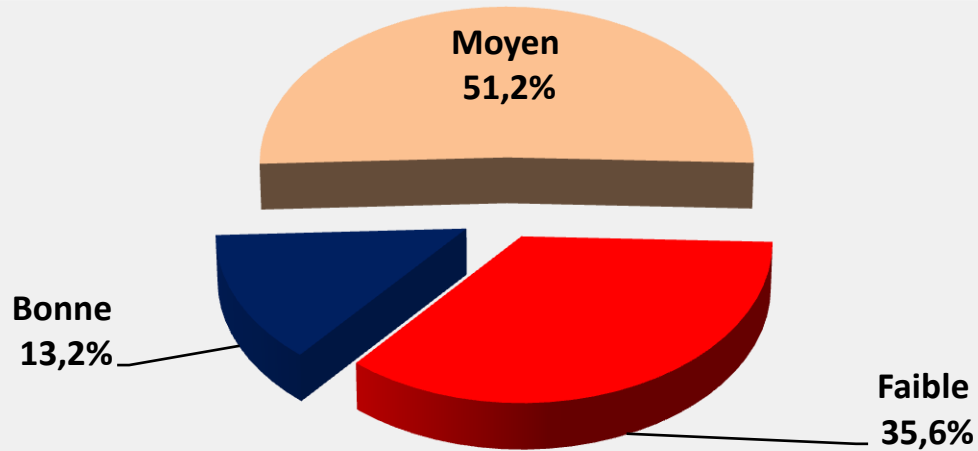
### Question M3

A votre avis, les corps suivants doivent-ils être concernés par la réforme institutionnelle ?



### Question M4

Comment jugez-vous les efforts réalisés par l'État pour combattre la corruption ?



### Question M5

La lutte contre la corruption doit-elle être l'un des objectifs prioritaires dans les réformes institutionnelles ?

